

# Relations

VIII<sup>ème</sup> année, No 87

École Sociale Populaire, Montréal

Mars 1948

EDITORIAL

## LES VICTIMES DE SAINT-REMI SONT NOS FRÈRES...

QUAND NOS LECTEURS auront pris connaissance des pages qui suivent sur Saint-Remi-d'Amherst et sa signification, qu'ils auront parcouru la liste de ses morts et lu le récit de la souffrance et de la misère de ses familles, ils comprendront pourquoi nous avons accordé à cette histoire de chez nous un espace si considérable.

Ce petit village des Laurentides, depuis une dizaine d'années, a été le théâtre d'un drame qui dépasse largement ses limites. Des vies d'hommes y furent impitoyablement sacrifiées, des âmes d'hommes profondément abîmées, confirmant une fois de plus la parole de Pie XI, traitant des conditions du travail moderne: « Contrairement aux plans de la Providence, le travail destiné, même après le péché originel, au perfectionnement matériel et moral de l'homme, tend... à devenir un instrument de dépravation: la matière inerte sort ennoblie de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent. »

La maladie dont meurent les ouvriers de Saint-Remi, la silicose, fait des ravages dans tous les pays où l'industrie a connu quelques développements. Dans plusieurs pays, l'opinion publique a forcé les patrons et les gouvernements à prendre des mesures efficaces de prévention et de secours. Chez nous, la même maladie, avec sa sœur l'amiantose, semble avoir encore trop les coudées franches pour exercer ses ravages parmi nos ouvriers. Elle s'est même acquise la triste réputation d'être pourvoyeuse de la tuberculose, qui fait tant de victimes parmi notre population. Les ouvriers n'ont pas encore de protection suffisante en ce domaine, les victimes et leurs familles, de secours adéquats. Le cas de Saint-Remi, outre qu'il surpasse peut-être en horreur tout ce que notre province a connu en ce domaine, pose un problème d'envergure nationale, dont la solution est terriblement urgente.

D'autant plus urgente que l'exploitation intensive des vastes gisements de minerai de fer de l'Ungava menace de multiplier au delà de toute imagination les ravages de cette maladie, avec son cortège de ruines, physiques, sociales et morales. Nous ne pouvons oublier que, parmi les responsables du scandale de Saint-Remi, se trouvent des financiers qui se sont taillé dans les solitudes nord-qubécoises un riche domaine où ils régneront en maîtres... A moins que l'opinion publique n'induisse les autorités à mater leurs appétits, à leur inspirer envers leurs ouvriers quelque sentiment d'humanité.

Nos lecteurs comprendront sans aucun doute que nous ne publions pas ce formidable dossier pour le plaisir d'étonner — notre revue n'est pas à sensation —, mais uniquement pour rendre témoignage à la vérité. En démocratie, l'opinion publique a droit de savoir et de se faire écouter; la pire des attitudes, pour des citoyens libres, serait de vouloir taire de pareilles situations, sous le prétexte de ne pas amener les masses. Les chrétiens, ceux en particulier qui veulent faire entrer dans les faits la doctrine de l'Église, ont le devoir de prendre l'initiative en dénonçant les abus, calmement, sans exagération ni passion, convaincus que la connaissance exacte du mal est pour tous, le peuple compris, préférable à la fausse sécurité.

Nous parlons, parce qu'au fond nous avons encore confiance dans le sens chrétien de notre peuple, dans le sens réaliste et humain de nos gouvernants. Parce que nous avons surtout confiance en Dieu et en son Fils Jésus. « Tout ce que vous avez fait aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Nous aimons à croire que les victimes de Saint-Remi sont parmi ces plus petits, nos frères dans le Christ ouvrier.

Jean d'Auteuil RICHARD, S. J.,  
Directeur de « Relations ».

MARS 1948

A LA MÉMOIRE

des

*Canadiens français de Saint-Remi-d'Amherst*  
morts de silicose

Sacrifiés à la stupidité humaine

1935		1941	
Honoré Dumoulin.....	44 ans	Héliier Lavigne.....	38 ans
Félix Ladouceur.....	53 »	Edouard Boutin.....	45 »
Élie Ladouceur.....	63 »	Euclide Boudrias.....	33 »
1936		1942	
Dérice Thomas.....	31 ans	Noël Thomas.....	31 ans
1937		Exiellus Chartrand.....	48 »
Michel Boyce.....	40 ans	Honoré Dumoulin fils.....	36 »
1938		Hilaire Carrière.....	35 »
Adolphe Proulx.....	41 ans	Urgel Frison.....	27 »
Henri Proulx.....	33 »	Adélaré Ladouceur.....	39 »
Alfred Davidson.....	45 »	Doris Chartrand.....	22 »
Alzique Pepin.....	42 »	Arthur Thomas.....	39 »
Patrick Chartrand.....	22 »	Polydore Zante.....	37 »
Célestin Thomas.....	53 »	Charles Saulnier.....	59 »
Wilfrid Pepin.....	41 »	David Thomas.....	40 »
Raymond Dumoulin.....	24 »	1943	
1939		Edouard Langevin.....	28 ans
Albert Boutin.....	55 ans	1945	
Joseph Proulx.....	45 »	Arthur Mantha.....	46 ans
Philius Proulx.....	60 »	Albert Brisebois.....	55 »
1940		1946	
Henri Thomas.....	62 ans	Aurèle Mantha.....	41 ans
Damase Guillemette.....	60 »	1947	
René Mantha.....	36 »	Ernest Forget.....	56 ans
Rosario Labonté.....	41 »	John Filion.....	62 »
Joseph Latreille.....	42 »	Phéreal Pepin.....	
Louis Turcotte.....	46 »	Date de la mort et âge non vérifiés	
		Lucien Morin.....	
		Adélaré Arsenault.....	
		Edmond Bernicquez.....	

A la trentaine de grands malades de Saint-Remi atteints de silicose et à leurs familles, « Relations » offre cette livraison spéciale en témoignage de sympathie et comme amorce du redressement que la société organisée doit apporter à une situation trop longtemps tolérée.

# LA SILICOSE

Burton LEDOUX

*Cette enquête et cette étude sur Saint-Remi-d'Amherst n'auraient pu être faites sans l'aide et la collaboration de nombreuses personnes de Saint-Remi et de la région. Il convient de mentionner notamment M. l'abbé Palma Allard, curé pendant vingt ans de la paroisse de Saint-Remi, et son successeur, M. l'abbé Beaulieu, M. Gaston Laurier, d'Huberdeau, MM. les abbés Jean-Louis Pilon et Gérard Marquis, respectivement curé et vicaire d'Huberdeau. Nos remerciements vont encore au personnel de RELATIONS, en particulier au R. P. d'Auteuil Richard, directeur de la revue, dont l'aide, tout au long de notre travail, nous a été inappréciable.*

Burton LEDOUX.

## I.- LE « VILLAGE FRAPPÉ »

**S**ITUÉ au bord du petit lac Saint-Remi, à quatre-vingt-dix milles environ au nord-ouest de Montréal, le village de Saint-Remi-d'Amherst compte quelque 160 familles. Des collines aux formes agréables entourent le lac et le village. Ce dernier est laid; ses habitations annoncent partout la pauvreté et des conditions de vie misérables. Un chapelet d'ampoules électriques colorées, tendu au bord du lac pour égayer les lieux, ne fait qu'accentuer le sentiment d'oppression qu'éprouve le voyageur. En effet, à peine s'est-on arrêté à Saint-Remi qu'on est pris d'un désir de fuite tant l'atmosphère est morne; on ne résiste plus guère à l'envie de s'en aller quand on a entendu les gens parler du « village frappé » et compris ce qu'ils signifient par là.

S'il fait beau, on verra parfois de grand matin un nuage long et sinueux s'avancer de loin et flotter doucement sur le lac et le village. C'est un nuage fait de main d'homme; il est composé d'une multitude d'infimes particules appelées poussière de silice, fragments d'une substance vitreuse si petits qu'ils sont souvent invisibles à l'œil nu. Bien que ce nuage soit en partie grisâtre et opaque, en partie transparent et lumineux, il est facile d'en retracer l'origine à la mine de silice et à l'usine de la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, à une distance d'un mille ou deux du village.

A mesure qu'on approche de la mine et de l'usine, le paysage subit une extraordinaire transformation. Le sol devient gris sale, tandis que la végétation, feuillages et branches, est couverte d'une couche de poussière siliceuse, blanc neige, et qui peut atteindre un demi-pouce d'épaisseur. La moindre brise soulève dans l'air des milliards de ces particules qui, semblant obéir elles aussi à l'universel instinct grégaire, rejoignent la poussière s'élevant de la mine et de l'usine pour former un nuage livré aux caprices du vent.

Au milieu de tout cela, le bâtiment de l'usine aux lignes implacables se dresse nu et terrifiant, recouvert comme les alentours d'une couche de poussière; ses murs percés de petites fenêtres et de portes étroites font penser à ces farouches donjons des âges les plus sombres et les plus cruels de l'humanité.

Au soleil, ce singulier paysage s'éclaire d'une fausse beauté: de microscopiques particules vitreuses sur la végétation et l'usine attirent capricieusement la lumière du soleil et la reflètent dans un scintillement dur et trompeur. La nature elle-même semble dire aux hommes d'éviter ce piège mortel. Pourtant, c'est dans la grisaille des jours sans soleil que l'avertissement de la nature est le plus net et le plus explicite. La scène s'empreint alors d'une désolation sans nom: la blancheur terne et mate de la poussière siliceuse enveloppe de son linceul et d'un silence macabre le paysage environnant.

Tels sont les lieux que les gens de la région appellent « le cimetière blanc de Saint-Remi ». C'est là que les villageois de Saint-Remi sont venus chercher leur pain quotidien. Ils n'y ont trouvé que la maladie et la mort pour eux, la misère et la démoralisation pour leurs familles. Chaque jour, cette maladie mortelle qu'est la silicose les a rongés un peu plus. Chaque jour leur a enlevé une parcelle de vie, jusqu'à ce que, la mort sur les talons, ils s'en sont allés à la dérive, brisés, impuissants et appauvris.

Telle a été la situation à Saint-Remi-d'Amherst de 1935 à 1947, période qu'embrasse le présent récit. Telle y est la situation aujourd'hui encore.

La liste des morts de Saint-Remi, qui figure ci-contre, est incomplète, car beaucoup de Canadiens français du village et des environs sont allés mourir ailleurs de la silicose, après l'avoir contractée à l'emploi de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* Incomplète aussi la liste des Canadiens français gravement atteints de silicose à la suite d'un stage à la mine et à l'usine

de la même compagnie, puisque plusieurs, également touchés, quittèrent le village ou la région sans laisser de traces accessibles aux enquêteurs privés.

Des Canadiens anglais d'un village voisin ont aussi travaillé au même endroit. Combien ont succombé à la silicose contractée là et combien en souffrent présentement, un enquêteur privé canadien-français ne peut le dire avec exactitude. Chose certaine: à nos listes des morts et des malades, il faudrait ajouter plusieurs noms anglais, bien que la maladie n'ait pas éprouvé aussi durement les Canadiens anglais que leurs compatriotes

## II. - « MALADIE DE LA MINE »

Principal élément constitutif du sable, de l'argile et de plusieurs variétés de roches, la silice est un des minéraux les plus abondants et les plus communs. Sous une forme ou l'autre, elle constitue environ 60 pour 100 de l'écorce terrestre; on la trouve à l'état de cristal pur et sous forme de silicates, c'est-à-dire alliée à d'autres substances. L'amiante, par exemple, est un silicate. La colline pierreuse exploitée aux abords de Saint-Remi-d'Amherst est constituée presque entièrement de silice cristalline pure. Avant que le minerai de ce gisement très riche puisse servir à l'industrie, on charge de dynamite des trous percés dans les parois rocheuses et l'explosion détache des quartiers de roc. Si, comme il arrive souvent, les morceaux sont trop gros pour être facilement maniables, on les casse à la main avec des masses. La roche est ensuite transportée à l'usine où de puissants concasseurs la réduisent en une fine poudre blanche. S'il reste des fragments trop gros pour les machines, on les brise encore à la main. La poudre est ensuite mise en sacs ou expédiée en gros à bord de wagons de marchandises. Toute manipulation de cette matière soulève une abondante poussière extrêmement fine, composée d'infimes particules de silice dont une partie est visible et l'autre invisible, tant elles

### La silicose

La silicose est une maladie insidieuse, incurable et généralement mortelle. C'est une affection pulmonaire due à la respiration de poussière siliceuse mêlée à l'air. Bien que les particules invisibles de cette poussière soient les plus dangereuses, il faut se garder d'oublier le rôle important des fragments visibles dans la génération de la maladie et de ses complications.

Aux premiers contacts avec la poussière siliceuse, l'organisme humain mobilise toutes ses ressources pour rejeter les éléments envahisseurs que sont les particules de silice. Beaucoup de la poussière est arrêtée par les poils du nez et par les surfaces humides des voies respi-

français de Saint-Remi. Un enquêteur de langue anglaise compétent, et n'agissant pas nécessairement en capacité officielle, pourrait établir des statistiques assez précises concernant l'élément anglo-saxon. Il faut espérer que quelqu'un se présentera pour entreprendre cette tâche.

Les lignes qui précèdent ne disent pas tous les maux que la *Canada China Clay and Silica Ltd.* a infligés à la collectivité canadienne et particulièrement au groupe français. Mais, avant d'aller plus loin, voyons un peu ce qu'est la silicose.

ratoires supérieures: le nez, la bouche, le larynx et les bronches. La toux et les crachements rejettent en partie la poussière qui s'y accumule. Une certaine quantité de la poussière est quand même avalée. On ne sait pas exactement ce qu'elle devient. Mais il est certain que la silicose s'accompagne de désordres gastro-intestinaux, habituellement aigus aux dernières phases de la maladie. Une proportion, difficile à préciser, des particules invisibles seulement réussit à pénétrer dans les poumons aux premiers contacts avec la poussière.

Mais si ce contact se prolonge, il tend à affaiblir considérablement l'efficacité des réactions de défense des voies respiratoires supérieures, quoique les particules visibles ne puissent atteindre les poumons. Une toux, forte et continue, en épuisant les sécrétions naturelles, produit une irritation et une inflammation qui, au delà d'un certain point, rend les voies respiratoires supérieures plus vulnérables aux infections de bactéries et de virus. En outre, l'état de cette région devient tel qu'une abondante poussière microscopique gagne facilement les poumons. Ces infimes particules de silice se logent éventuellement dans les minuscules sacs d'air des poumons, où ils causent un désordre. L'organisme appelle à son aide une « cellule à poussière », qui fait fonction de vidangeuse. Cette cellule — de dimensions microscopiques elle aussi — absorbe une particule de silice et l'entraîne dans les vaisseaux sanguins qui irriguent et drainent les poumons. Ce travail d'expulsion réussit jusqu'à ce que les particules siliceuses qui ont envahi les poumons deviennent trop nombreuses. Alors, les cellules vidangeuses ne peuvent plus faire face à la situation, soit que, trop chargées, elles ne peuvent se mouvoir librement dans le réseau d'irrigation pulmonaire, soit que, dans un excès de zèle, elles se multiplient indûment. Dans ce cas, chargées ou non de silice, elles tendent à s'accumuler en grand nombre à différents points du système de drainage pulmonaire et finissent par y causer un embouteillage. D'abord partielle, cette congestion finit par devenir permanente. Entre temps, d'autres particules de silice continuent de descendre dans les poumons; et partout où elles se

fixent, dans les poumons eux-mêmes ou dans leur système de drainage, elles détruisent le tissu normal.

En face de cette situation, l'organisme s'efforce ou de limiter la destruction en cours ou de remplir les vides créés par la destruction du tissu. De façon ou d'autre, il élabore un nouveau tissu, dur et fibreux, dont il entoure chaque particule siliceuse qui a détruit ou est en train de détruire une parcelle du tissu pulmonaire normal. Ainsi, chaque particule de silice devient le noyau d'une petite boule de tissu fibreux, incapable de remplir les fonctions du tissu détruit. Bref, le tissu normal a été détruit et remplacé par un tissu fibreux: ce processus s'appelle fibrose.

C'est là la meilleure défense que l'organisme puisse improviser, mais elle ne réussit que pour un temps. Jusqu'où peut aller sans conséquences graves cette destruction des tissus pulmonaires suivie de fibrose, personne ne le sait. Mais si le contact avec la poussière se prolonge, il n'y a pas de doute que le tissu normal pulmonaire se détruit graduellement et que les poumons deviennent de plus en plus tachetés de tissu fibrosé.

*La silicose est une maladie progressive.* Rien ne permet de croire qu'une fois établie la silicose tende à reculer, même si l'individu est écarté de la poussière siliceuse. Au contraire, des formations fibreuses que ne révèlent pas les rayons X, tant elles sont petites, augmentent assez pour être facilement identifiables quelques années après la dernière exposition à la poussière. Il importe néanmoins d'écarter de la poussière, définitivement et sans retard, les personnes atteintes de silicose.

## Complications

Presque tous ces silicosés présentent des signes de complications pulmonaires et le progrès de la maladie dépend largement de la forme, de l'intensité et de l'étendue de ces complications. Les poumons qui ont été durcis (ou fibrosés) par la poussière siliceuse respirée deviennent tôt ou tard un champ fertile pour la multiplication de bactéries diverses. Dans la silicose simple, comme nous l'avons vu, les poumons sont parsemés de petites boules de tissu fibreux. Dans les cas de poumons infectés après l'apparition de la silicose ou de poumons déjà endommagés par une infection quelconque, les petites boules de tissu fibreux tendent à grossir rapidement et à se grouper; c'est la fibrose massive.

Il est établi que la silice favorise la croissance rapide et la multiplication des bacilles tuberculeux. L'association de la silicose et de la tuberculose, de la silicose et de la pneumonie, est tellement étroite et parfois si déroutante que le médecin déclare parfois la tuber-

culose ou la pneumonie comme cause du décès d'un ouvrier, alors que cette cause est plus probablement l'inhalation de poussière siliceuse, c'est-à-dire la silicose. Un exemple à-propos est celui des ouvriers de Gauley-Bridge (Virginie occidentale), en 1935. Les certificats de décès de plusieurs d'entre eux attribuèrent leur mort à la tuberculose ou à la pneumonie, alors qu'en réalité ils avaient succombé à une silicose aiguë et rapide. (Peut-être convient-il de noter ici qu'en cas de silicose fatale, le certificat erroné de décès prive la famille du défunt de toute indemnité.)

A mesure que se développe la fibrose, les poumons grossissent; la circulation y diminue; l'échange vital entre le sang et l'air est gravement compromis. L'état du silicosé est vraiment pitoyable. Il perd ses forces peu à peu et sa capacité de travail; il éprouve des douleurs dans la poitrine et la région du cœur; il souffre de troubles gastro-intestinaux, d'une toux forte et persistante, et d'essoufflement. Et à mesure que la destruction de ses poumons avance, la capacité de respirer du malade diminue et, à la fin, il meurt littéralement étouffé.

*La silicose est incurable, mais on peut la prévenir.*

Combien de temps faut-il à un ouvrier exposé à la poussière siliceuse pour contracter la silicose? On a constaté que des ouvriers l'ont attrapée en des périodes aussi courtes que dix mois à deux ans. Ces hommes étaient exposés à de fortes concentrations de poussière. Pour beaucoup d'ouvriers, il faut de deux à sept ans. Dans certaines industries, minières et autres, la maladie prend de sept à vingt-cinq ans ou plus pour se déclarer. D'ordinaire, la silicose se développe lentement, mais elle peut progresser et progresse avec rapidité en bien des cas. *Tout semble dépendre de l'individu et de la quantité de poussière à laquelle il est exposé.*

Quels sont ceux qui attrapent la silicose? Elle se trouve partout dans le monde et aucune race ni nationalité n'y échappe. Toute personne atteinte d'une infection pulmonaire y est particulièrement susceptible, vu le rôle capital des infections pulmonaires dans l'évolution de la maladie. Quiconque est prédisposé à la tuberculose pulmonaire ou en souffre déjà est en très grand danger de contracter rapidement la silicose, s'il s'expose à la poussière. A cause de la fréquence excessive de la tuberculose et autres affections pulmonaires chez les Canadiens français, cet aspect du problème prend pour eux une importance particulière.

Parmi les industries et occupations produisant la silicose, mentionnons: l'exploitation minière; le percement des tunnels; la transformation et l'utilisation industrielle des minerais; le meulage des métaux; la fonderie; la poterie; la fabrication du verre, de la brique, du ciment; la manipulation du sable, du gravier, de la pierre; etc.

### III. - « MORT DE LA MINE »

Les faits essentiels concernant la silicose sont connus depuis bien des années. On en a parlé constamment dans l'industrie minière en particulier et il est impossible que les propriétaires et directeurs de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* n'en aient pas été pleinement informés. Avant de décrire la situation qui a valu à Saint-Remi-d'Amherst et à ses environs le surnom de « pays des veuves », il nous semble donc nécessaire de déclarer catégoriquement qu'il s'agit ici de négligence criminelle, d'un état de choses équivalent au meurtre légalisé, — sinon d'après la loi statutaire, du moins selon le droit commun.

Jusqu'en 1942, la *Canada China Clay* tirait la plus grande partie de sa silice d'une mine à laquelle on accédait par un puits d'environ 250 pieds de profondeur. Cette mine fut alors abandonnée. Les conditions de travail y étaient incroyablement mauvaises et comparables à celles qui prévalent depuis dans la carrière et l'usine de cette compagnie, et que nous allons décrire en détail.

#### À la carrière

Depuis 1942, la majeure partie de la silice que la compagnie a mise sur le marché provient d'une carrière ou mine à ciel ouvert. Cette carrière est un vaste trou de forme irrégulière dans le flanc d'une colline; on ne peut s'y rendre que par une étroite ouverture semblable à une crevasse. A l'intérieur, des murs de roc se dressent verticalement à quelque 150 pieds de hauteur jusqu'au sommet de la colline.

Selon les besoins de l'exploitation, on fait sauter des quartiers du roc; pour cela il faut d'abord y percer des trous qu'on charge de dynamite. En attaquant le roc, les perforatrices mécaniques projettent dans l'air une grande quantité de poussière siliceuse. C'est un travail dur et les foreurs sont obligés de se pencher tout près du point d'où jaillit la poussière. Ils respirent donc avec force dans une atmosphère surchargée de silice et sans bénéficier d'aucune protection digne de mention. Aucun des ouvriers employés à la carrière n'est pourvu d'un masque respiratoire qui le protégerait un tant soit peu contre cette poussière. La perforation du roc se fait généralement à sec. La perforation humide (le roc est mouillé durant le forage) diminuerait appréciablement la poussière. Les quelques essais tentés l'ont été avec tant de négligence et de maladresse qu'il est inutile d'en parler. Il existe d'autres moyens de protéger les foreurs de la poussière siliceuse et chacun d'eux a sa valeur: on n'en utilise aucun.

Le dynamitage soulève d'énormes concentrations de poussière, dont une partie reste à l'intérieur de la

carrière et dont le reste va grossir le nuage qui flotte périodiquement sur le lac et le village.

Le concassage des quartiers de roc en blocs maniables soulève ensuite beaucoup de poussière, ainsi que le chargement des camions faisant la navette entre l'usine et la carrière. Durant tout ce temps, les hommes travaillent dans des nuages de silice et sans autre protection que leur propre résistance physique.

Néanmoins, les ouvriers employés à la carrière se considèrent plus ou moins à l'abri de la poussière et, en tout cas, plus en sécurité que leurs camarades de l'usine, pour les raisons suivantes: 1° ils travaillent au grand air; 2° l'atmosphère de la carrière semble libre de poussière siliceuse la majeure partie du temps; 3° ils peuvent voir la poussière jaillir de son point d'origine; ainsi, ils s'efforcent d'en éviter les concentrations visibles ou de s'y exposer le moins possible.

Mais cette mine à ciel ouvert est vaste et profonde; elle ne possède qu'une étroite ouverture au niveau du sol et les divers travaux qu'on y fait libèrent une infinité de particules siliceuses. Excepté les jours d'orage ou de grand vent, les courants d'air extérieurs n'y entrent pas pour en chasser la poussière et renouveler l'atmosphère. L'air y est par conséquent plus ou moins stagnant ou en circulation fermée. Les particules visibles soulevées dans l'air sont invariablement accompagnées de particules invisibles; les premières, entraînées par leur pesanteur, retombent éventuellement au fond de la carrière, mais les plus petites, les invisibles et les *plus dangereuses de toutes*, flottent longtemps dans l'atmosphère. Ainsi, l'atmosphère d'une carrière peut paraître libre de toute poussière meurtrière, mais en être pourtant saturée. Tel a été et est encore l'état de la carrière de la *Canada China Clay and Silica Ltd.*

Les conditions y ont été et y sont telles, que tout employé y travaillant assez longtemps — contremaîtres et camionneurs inclus — contracte éventuellement la silicose, avec ou sans complications. Ceux qui y ont travaillé ont généralement compris trop tard le danger auquel ils étaient exposés.

#### À l'usine

A l'intérieur de l'usine, où la pierre siliceuse est réduite en fine poudre blanche, la situation est mauvaise à un point presque inimaginable. Des heures et des jours durant, la plus grande partie de l'usine est remplie d'une poussière siliceuse si dense qu'à six ou dix pieds de distance un ouvrier ou une machine n'est plus qu'une ombre indistincte. C'est dans de telles concentrations de poussière que des ouvriers ont travaillé huit, neuf, dix heures ou plus d'affilée, jour après jour. Une partie de la poussière se dépose sur le plan-

cher et un peu partout; chaque tentative de balayage en soulève des nuages, de même que la vibration des machines. Pratiquement, l'intérieur de l'usine n'est jamais libre de concentrations extraordinairement denses de particules siliceuses visibles et invisibles.

La compagnie fournit aux ouvriers de l'usine des respirateurs sans valeur, c'est-à-dire du point de vue de l'ouvrier ordinaire. Ces masques, tout à fait rudimentaires, ne couvrent que la bouche et le nez. La température à l'intérieur de l'usine est telle que tous ces hommes, et spécialement ceux qui fournissent un gros effort physique, transpirent plus ou moins. Les masques sont si mal faits qu'une quantité considérable de poussière siliceuse y pénètre aisément pour se mêler à la sueur et former une pâte molle qui bientôt durcit. Cette pâte, molle ou durcie, bouche les conduits des masques au point qu'après quinze ou vingt minutes ceux qui les portent ne peuvent plus respirer. Ils sont donc forcés de les enlever. Apparemment, mieux vaut mourir étouffé plus tard que tout de suite. De plus, et peut-être avec raison, vu la qualité des masques, plusieurs ouvriers ne les portent pas. L'effort qu'ils doivent faire pour respirer normalement, même lorsque leurs masques ne sont pas empâtés, est si grand qu'ils croient absorber moins de poussière en n'en portant pas.

Jusqu'à ces dernières années, le traitement entier de la silice à cette usine se faisait à sec. Depuis, on a partiellement adopté des procédés humides, c'est-à-dire qu'on utilise de l'eau pour supprimer la poussière à son point d'origine dans certaines manipulations. Mais même au mieux, ces procédés humides, là où on y recourt, ne suppriment qu'une partie de la poussière produite. A l'usine de Saint-Remi, les manipulations encore faites à sec produisent tant de poussière et les procédés humides sont si mal utilisés que l'adoption de ces derniers par la compagnie ne sert à peu près qu'à rassurer quelques employés, pas tous, loin de là, comme nous le verrons plus loin.

Le système de ventilation de l'usine ne vaut à peu près rien. Que l'air y soit à ce point rempli de poussière la plupart du temps en est une preuve suffisante.

## Chargement de la silice

Voici un exemple des pratiques de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* La silice en poudre est mise en sac à la machine; puis, un ouvrier, appelé *loader*, empile les sacs dans une brouette, et les transporte à un wagon de chemin de fer où il les empile de nouveau. Besogne éreintante et fort poussiéreuse. Quand la poudre est expédiée en gros, le chargement des wagons jette dans l'air une énorme quantité de poussière siliceuse dans laquelle le *loader* travaille durement et respire à pleins poumons. De plus, il lui faut entrer dans le wagon pour y étendre la poudre.

Pour que notre récit soit à jour, disons que récemment un jeune Canadien français de quinze ans accomplissait cette besogne. On l'a vu à plusieurs reprises essayer, d'un geste hésitant et maladroit, d'ajuster son masque avant de pénétrer dans le wagon; une telle tempête de poussière faisait rage à l'intérieur que le jeune garçon disparaissait aussitôt entré. Ce jeune homme est condamné à mourir dans un délai relativement court, s'il n'est immédiatement retiré de ce milieu.

Il n'y a pas un seul endroit dans l'usine où les simples ouvriers puissent se mettre à l'abri de la poussière siliceuse. Pendant quelques mois de l'année, ils prennent leur repas du midi à l'extérieur, où l'air est du moins un peu plus libre de poussière qu'à l'intérieur. Mais durant la majeure partie de l'année, la température ne le permet pas, et ils mangent à l'intérieur de l'usine. Entre temps, les machines fonctionnent à plein, broyant la pierre et jetant dans l'espace toujours plus de poussière. En de pareilles conditions, leur nourriture est saupoudrée de « sable à verre », comme disent les employés, et il en résulte qu'ils avalent de la silice en quantités considérables. Dégoûtés de leurs aliments contaminés par la poussière, ils perdent l'appétit, — fait à noter puisque la perte de l'appétit accompagne une silicose déclarée ou en voie de développement. Un géant canadien-français de 250 livres, célèbre dans les camps de bûcherons pour ses tours de force et son énorme appétit, travailla dans ces conditions et quitta l'usine après six mois de ce régime, ébranlé et ne pesant plus que 150 livres. Aujourd'hui, rongé par la silicose et la tuberculose, mortellement atteint dans sa fierté, dans son corps et dans son âme, cet homme gagne péniblement sa vie à nettoyer des écuries à Montréal.

L'usine fonctionne souvent en dehors des heures régulières et parfois jour et nuit. La compagnie connaît la nature dangereuse du travail et sait que certains de ses employés sont susceptibles de partir sans avis, comme la chose est arrivée. Aussi, pour les retenir, la compagnie semble avoir adopté une certaine politique d'être « bonne ». Ces « bontés » cachent aux employés mal informés le vrai caractère de leurs patrons.

Par exemple, lorsque les ouvriers de l'usine exécutent une tâche spécialement dure ou font des heures supplémentaires, on les encourage à se reposer fréquemment. Fatigués et peut-être momentanément épuisés, ils apprécient cette faveur. Mais il n'y a aucun endroit où ils puissent se reposer à l'abri de la poussière siliceuse. Ils s'allongent alors par terre, appuyés au mur, ou se laissent tomber dans la première brouette venue. Plusieurs employés, *morts aujourd'hui*, ont été vus, étendus dans des brouettes, profondément endormis de fatigue, sans masques et la bouche grande ouverte, — signe ordinaire de congestion nasale, défaut prédisposant à la silicose. Et cela dans une atmosphère tellement saturée de poussière siliceuse que les ouvriers pouvaient à peine se voir les uns les autres à six ou dix pieds de distance.

Venus d'un petit village ou des fermes environnantes, la plupart des hommes employés à la compagnie n'ont jamais eu l'avantage d'apprendre les notions les plus rudimentaires de sciences, de médecine ou de physiologie. Ils ne connaissent pas ou connaissent mal le danger auquel ils sont exposés, danger dont ils se rendent compte sur leur lit de mort, — trop tard pour qu'eux-mêmes ou la société profitent de la leçon. S'assurer les bonnes dispositions de leurs hommes en les encourageant à se reposer dans de telles conditions, c'est les mener droit à la maladie.

## Discrimination

La *Canada China Clay and Silica Ltd.* emploie des Canadiens anglais et des Canadiens français et tous autres ouvriers qu'elle peut obtenir. A cause de la situation ethnique du Canada, la question suivante se pose: à la carrière et à l'usine de cette compagnie, y a-t-il distinction injuste au détriment des Canadiens français? Sans aucune espèce de doute, les Canadiens français à l'emploi de la compagnie ont été et sont l'objet de discrimination sérieuse. Ce n'est pas sans hésitation que cette phrase a été écrite, car la discrimination pratiquée par la compagnie est si odieuse qu'elle dépasse celle que l'on trouve généralement dans les endroits où une nationalité est économiquement et politiquement subordonnée à une autre. Néanmoins, voici les faits.

Comme il arrive dans la plupart des grandes entreprises commerciales et industrielles du Québec, les contremaîtres, à la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, sont canadiens-anglais, tandis que les simples ouvriers sont canadiens-français. Il est très rare qu'un Canadien français y ait été promu au rang de contremaître.

La plupart du temps, les contremaîtres peuvent se tenir et se tiennent effectivement dans une section de l'usine où la poussière est moins dense ou a été en partie éliminée. Plus leur rang est élevé, plus longtemps ils peuvent s'absenter de la section principale de l'usine, où l'air est saturé de poussière siliceuse, comme nous l'avons décrit. En outre, ils n'ont pas à accomplir des travaux manuels durs. Aussi ils peuvent éviter de respirer profondément; leurs masques s'empâtent moins et ils peuvent les porter durant leurs visites plus ou moins brèves à la section principale de l'usine. Ils sont donc jusqu'à un certain point à l'abri de la poussière. Enfin, grâce peut-être à leurs relations avec les directeurs qui viennent parfois à l'usine et avec le médecin de la compagnie, ces contremaîtres sont un peu mieux renseignés que les simples ouvriers sur la nature de la silicose. Par suite, ils sont plus éveillés devant le danger qui les menace. Mais il convient de souligner qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu, à la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, une seule tâche à l'abri du danger, de telle sorte que les contremaîtres aussi sont

atteints par la silicose qui s'établit et progresse plus lentement chez eux que chez les simples ouvriers parce qu'ils sont moins exposés à la poussière.

Le fait que les contremaîtres contractent la silicose plus lentement a une conséquence malheureuse, si curieuse que cela paraisse. Induits dans une assurance de sécurité trompeuse à cause des facilités qu'ils ont de se mieux protéger et bénéficiant d'autre part de plus de privilèges et d'un salaire supérieur à celui des simples ouvriers, ils deviennent les agents naturels de la politique de discrimination pratiquée par la compagnie.

On est d'accord pour dire que la compagnie assigne aux Canadiens français les tâches les plus poussiéreuses, tandis que les moins poussiéreuses vont aux simples ouvriers canadiens-anglais. A l'usine, par exemple, la chambre des moteurs diesel abrite des machines dispendieuses qu'une forte concentration de poussière siliceuse abîmerait bientôt. Comme leur remplacement serait fort coûteux, on s'efforce de les protéger, et la chambre des moteurs est jusqu'à un certain point à l'abri de la poussière. Or, le personnel de cette chambre, relativement — mais rien que relativement — libre de poussière, se compose presque exclusivement de Canadiens anglais. Trois ou quatre Canadiens français au plus ont obtenu d'y travailler ces dernières années, bien que plusieurs aient essayé.

De même, les procédés humides sont généralement réservés à des Canadiens anglais, tandis que les Canadiens français sont assignés aux travaux exécutés à sec. Ainsi l'ouvrier canadien-anglais est donc généralement moins exposé à la poussière siliceuse que son camarade de langue française. De plus, l'ouvrier canadien-anglais semble d'habitude un peu mieux renseigné que l'ouvrier canadien-français moyen sur les dangers de la silice, peut-être parce qu'il parle la même langue que son contremaître. Quoi qu'il en soit, les ouvriers de langue anglaise ainsi favorisés sont dupes de la compagnie. Règle générale, ils contractent sans doute la silicose plus lentement que les Canadiens français, exposés aux plus fortes concentrations de poussière; mais la maladie ne les épargne pas non plus et les conduit éventuellement à son terme fatal, tant l'usine entière est imprégnée de poussière.

## Valeur de l'éducation

Depuis la fin de la guerre, la compagnie a éprouvé quelque difficulté à recruter son personnel. Des groupes d'ouvriers arrivés depuis peu de Grande-Bretagne au Canada sont venus à l'usine. On leur assigna les travaux les moins poussiéreux, c'est-à-dire faits à l'humide. Or, il y a quelque vingt-cinq ans, la silicose est devenue un grave problème en Angleterre, comme d'ailleurs dans les autres pays fortement industrialisés. Le gouvernement britannique, de concert avec les autorités médicales et les patrons, prit des mesures pour débar-



rasser la Grande-Bretagne de ce fléau; l'éducation de l'ouvrier en cette matière en était une. Bien que le succès n'ait pas été complet, le sort du travailleur anglais s'en trouva amélioré et, chose curieuse, un des résultats heureux de la campagne britannique contre la silicose se produisit bien loin, dans un obscur village minier de la province de Québec. Ces Anglais fraîchement arrivés, à qui on assigna à Saint-Remi les travaux à l'humide, ne restèrent à l'usine que quelques jours ou quelques semaines au plus et disparurent, — preuve suffisante que les procédés à l'humide de la compagnie peuvent duper les ouvriers canadiens-anglais mal informés, mais pas les Anglais.

Comme tous les petits villages du monde entier, le village de Saint-Remi a ses quelques simples d'esprits. Si on sait les prendre, ces gens deviennent des travailleurs dociles, consciencieux et compétents, surtout si la besogne n'est pas trop compliquée. C'est à eux qu'on assigne les tâches les plus dangereuses et les plus poussiéreuses, comme, par exemple, celle de *loader*. L'un d'eux est flatté du titre de *boss loader*; il mène le groupe, tandis que les vrais contremaîtres s'écartent du gros de la poussière et rapportent à leurs patrons absents les envois de poudre siliceuse. Ces *loaders* vont et viennent, travaillent et respirent dans une véritable tempête de poussière; ils contractent la silicose et en meurent dans un délai relativement court.

Récapitulons maintenant en tâchant de trouver le dénominateur commun de la situation. Les ouvriers britanniques ne s'attardent pas à l'usine de Saint-Remi: ils sont bien au courant de la nature de la silicose. Les contremaîtres canadiens-anglais contractent très lentement la maladie: ils connaissent quelque chose du danger et peuvent prendre certaines précautions. Les simples ouvriers canadiens-anglais contractent la silicose plus rapidement que les contremaîtres: ils sont

moins bien renseignés que ceux-ci. Les Canadiens français contractent la maladie plus vite que les contremaîtres et ouvriers de langue anglaise; ils ignorent peu près tout de la silicose et de ses complications. Ils sont simples d'esprit canadiens-français sont atteints rapidement: ils ignorent tout et deviennent facilement victimes de l'astuce des autres hommes.

Telles sont les grandes lignes du traitement différentiel pratiqué à la *Canada China Clay and Silica Ltd.* Les préjugés de race étroits et aveugles qui y jouent un rôle si marqué ne doivent pas faire oublier la constatation élémentaire qui ressort de cette hideuse situation: moins l'individu est renseigné et capable de se protéger, plus cruellement est-il exploité.

En somme, la mine à ciel ouvert et l'usine de *Canada China Clay and Silica Ltd.* se distinguent par toutes sortes de pratiques condamnables. On n'y tient à peu près rien pour supprimer ou diminuer la poussière résultant des diverses manipulations de la silice. L'ignorance et le laisser-aller y sont de règle. Les employés sont presque continuellement exposés à de telles concentrations de poussière siliceuse qu'ils contractent éventuellement une silicose mortelle. On ne fait rien pour renseigner l'ouvrier sur le danger qu'il court. Les quelques vagues efforts tout récemment entrepris pour améliorer les conditions de travail ne valent guère la peine d'être mentionnés. Il s'agit d'une situation où les ouvriers ont reçu et reçoivent encore moins d'égard que des bestiaux ou des machines. Sans l'ombre d'un doute, il n'y a pas d'excuse valide pour des conditions de travail qui ont apporté à tant d'ouvriers la maladie et la mort. Vu l'état des connaissances actuelles et les moyens existants de prévention, on aurait pu éviter les conséquences effroyables étalées sur la page intitulée A LA MÉMOIRE...

## IV.- LES SILICOSÉS ET LEURS FAMILLES

Les conditions meurtrières qui prévalent à la *Canada China Clay* de Saint-Remi-d'Amherst dépassent largement les murs de cet abattoir.

Jusqu'aux premières années de la guerre, on payait aux ouvriers ordinaires de la compagnie un salaire de \$0.15 l'heure. L'ouvrier dont le travail, pendant une période assez longue, était jugé satisfaisant ou qui était promu par exemple *boss loader*, recevait une augmentation de 2 sous  $\frac{1}{2}$  l'heure. On donnait donc à ces ouvriers un salaire variant de \$7.20 à \$8.40 par semaine. La compagnie les payait deux fois par mois et non à la semaine, ce qui lui permettait d'économiser quelques sous sur la comptabilité.

Parmi les Canadiens français morts de silicose, et dont on lit les noms ailleurs, comme parmi ceux qui vivent encore et sont affectés de la même maladie,

presque tous travaillèrent au tarif de paye que nous venons d'indiquer. Plusieurs d'entre eux étaient pères de famille, avec un, deux, trois et six enfants ou plus. L'insuffisance de leurs salaires ne leur assurait pas le moyen de vivre personnellement dans la plus élémentaire convenance, même au taux où se trouvait alors le coût de la vie, et condamnait leurs familles à la plus abjecte pauvreté. C'est pourquoi quelques-uns des fils se joignirent à leurs pères pour travailler à la compagnie. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui les hommes de certaines familles de Saint-Remi ont été fauchés par la mort, ou presque, ou sont si gravement atteints de silicose que le travail leur est devenu impossible.

La *Canada China Clay and Silica Ltd.* ne s'intéresse aucunement aux ouvriers qui cessent de travailler pour elle, soit qu'on les congédie pour incapacité au travail

ou qu'ils partent d'eux-mêmes. Quand la silicose s'aggrave et rend les ouvriers partiellement ou totalement inaptes au travail, ceux-ci se tournent vers le gouvernement, c'est-à-dire vers la société organisée, pour obtenir du secours.

## La loi des Accidents du Travail

L'espace manque ici pour commenter d'un bout à l'autre la *Loi provinciale des Accidents du Travail*. Dans son ensemble et en comparaison, par exemple, avec celle de l'Ontario, la loi québécoise s'avère lamentablement inadéquate. Elle protège et encourage les méfaits de certains employeurs; elle sanctionne des injustices dont les ouvriers sont victimes; elle laisse à ceux qui sont chargés de son application une telle latitude qu'elle constitue une invitation à la corruption.

Pour les ouvriers de Saint-Remi atteints de silicose, les dispositions et l'application de cette loi ne furent, dans la plupart des cas, qu'une farce cruelle. La loi déclare qu'un ouvrier doit avoir été soumis à la poussière de silice pendant cinq ans au moins pour que lui ou sa famille ait droit à quelque indemnité. Mais nombre d'hommes de Saint-Remi à l'emploi de la *Canada China Clay* y ont contracté la silicose en moins de cinq ans. Ils ont dans la suite entraîné leur misère et leur dénuement, les uns pendant un bref laps de temps, les autres pendant des années, avant d'être emportés par la mort.

Plusieurs autres, qui y ont pris la maladie en moins de cinq ans, continuent maintenant à vivre dans l'anxiété et la déchéance, incapables qu'ils sont, partiellement ou totalement, de tout travail rémunérateur. C'est un fait que, dans certaines conditions de travail, un grand nombre d'hommes, de par le monde entier, ont contracté en moins de cinq ans la silicose à un degré fatal pour leur vie; des documents bien connus, fort nombreux et qui font autorité, obligent donc à répudier comme fausse la définition de la silicose que donne la loi provinciale des accidents de travail.

Si un ouvrier contracte la silicose après avoir subi les effets de la poussière de silice cinq ans au moins, la loi stipule que le gouvernement payera les frais des funérailles de l'employé jusqu'à concurrence de \$175, plus une indemnité de \$45 par mois à sa veuve et une autre somme de \$10 par mois pour l'entretien de chacun de ses enfants qui n'ont pas encore 18 ans. Jusqu'à ces dernières années, ces montants étaient encore un peu moins élevés.

Lorsqu'il est reconnu, aux termes de la loi, qu'un ouvrier est réduit à l'incapacité totale par un accident ou par une maladie professionnelle comme la silicose, cet ouvrier a droit pour le reste de sa vie à une indemnité hebdomadaire égale aux deux tiers du salaire moyen qu'il gagnait par semaine pendant les douze mois antérieurs. La loi stipule clairement que cette indemnité ne peut être inférieure à \$15 par semaine. Mais elle contient une autre clause d'après laquelle un

ouvrier qui gagnait en moyenne moins de \$15 par semaine n'a droit qu'à une compensation égale au salaire qui lui était versé avant son incapacité. Pour comprendre toute la malfaisance de cette clause, il faut se rappeler à quel niveau extrêmement bas se tenaient les salaires payés à un nombre considérable d'ouvriers dans la province avant la guerre et même au cours des premières années de la guerre. Ainsi on a démontré à la Chambre des Communes que, jusqu'à 1943, beaucoup d'ouvriers québécois recevaient des salaires variant entre \$4.35 et \$9.41 par semaine. Si un de ces ouvriers ainsi rémunérés venait à souffrir d'incapacité et si le gouvernement reconnaissait son droit à la réparation, on lui accordait, quel que fût son cas, une indemnité variant de \$4.35 à \$9.41 par semaine, et non l'indemnité hebdomadaire de \$15 fixée par une des clauses de la loi.

Jusqu'aux premières années de la guerre, nous l'avons vu, la plupart des hommes de Saint-Remi frappés de silicose manifeste recevaient, quand ils travaillaient, des salaires de \$7.20 à \$8.40 par semaine. Lorsque la *Commission des Accidents du Travail* reconnaissait la validité de leurs réclamations, on leur accordait, quel que fût leur cas, une indemnité variant de \$7.20 à \$8.40 par semaine et non l'indemnité de \$15 par semaine prévue par une des clauses de la loi. C'est ce que veut dire la critique formulée plus haut à l'effet que la loi sanctionne des injustices dont les ouvriers sont victimes.

En résumé, un nombre considérable d'ouvriers québécois furent sordidement payés et, par conséquent, condamnés à la misère. Néanmoins, ces gens pouvaient encore nourrir l'espoir d'améliorer un jour leur situation, tant qu'ils gardaient la force de travailler. Mais, survenant l'incapacité, — qui résulte ordinairement de la négligence ou de l'avidité patronale, — ils se voyaient à tout jamais réduits par le gouvernement à la misérable condition que leur avait d'abord imposée leur employeur.

## Le « Procès des Veuves »

Les silicosés de Saint-Remi et leurs familles, sauf quelques exceptions, n'ont pu obtenir d'indemnités, même quand ils y avaient droit aux termes de la loi. Ainsi la misère dans laquelle la *Canada China Clay* a plongé ces gens est entretenue, non seulement par les dispositions de la loi, mais encore par ceux qui sont chargés de l'appliquer. Aujourd'hui, on compte à Saint-Remi, au plus bas chiffre, 30 hommes affectés de silicose. La majorité de ces malades sont gravement atteints, incapables de travailler et privés de toute indemnité. Telle fut la situation à Saint-Remi durant la dernière dizaine d'années. La mort décimait périodiquement les rangs de ces malades et la *Canada China Clay* assurait périodiquement la relève. Bref, les efforts de ces ouvriers et de leurs familles pour obtenir réparation furent effectivement contrecarrés.

Un très petit nombre des veuves, dont les maris sont morts de silicose à Saint-Remi, reçoivent une indemnité. Vers 1939, trois de ces veuves, mettant en commun leurs maigres ressources, engagèrent un avocat et poursuivirent la compagnie en dommages. La silicose avait emporté leurs maris en 1938 et nulle indemnité n'avait été versée à ces ouvriers durant leur maladie, en dépit de réclamations nombreuses à cet effet. Ni la compagnie ni le gouvernement ne déboursa un sou pour défrayer les funérailles. Une de ces veuves, Mme Wilfrid Pépin, restait avec six ou sept enfants; une autre, Mme Adolphe Proulx, avec neuf ou dix enfants; la troisième, Mme Alfred Davidson, avec quatre enfants.

Le procès en dommages s'instruisit devant la cour de Saint-Jérôme. Après que les deux parties eurent présenté leur témoignage, le juge, ayant pris l'affaire en délibéré, accorda un mois à l'avocat des veuves pour préparer et soumettre à la cour son factum ou mémoire; il accorda quinze jours de plus aux avocats de la compagnie à la même fin; procédure ordinaire avant le prononcé du jugement.

Ni l'avocat des veuves, ni celui de la compagnie, d'après le dossier, n'ont présenté leur factum respectif. Les choses en sont là aujourd'hui, — après huit ans. Et ces courageuses femmes attendent toujours le jugement. Elles ont tenté, à l'occasion, d'obtenir des renseignements à ce sujet. Les officiers de la cour de Saint-Jérôme, d'après madame Davidson, une des veuves, leur ont répondu qu'on les avertirait quand le jugement serait rendu; elles n'ont eu aucune nouvelle de la cour depuis ce temps-là. Ces trois veuves ont dû, pour défrayer les poursuites contre la compagnie, encourir des dépenses s'élevant de \$900 à \$1,200.

De cet épisode, désormais célèbre parmi la population de Saint-Remi comme le « Procès des Veuves », trois vérités ressortent: 1° le « procès des veuves » a été, comme on dit, enterré; 2° les témoignages nécessaires à la reprise du procès existent; 3° la compagnie a bénéficié des retards, jusqu'ici inexpliqués, apportés dans l'exercice de la justice.

Ce qui est connu du « procès des veuves » appelle, semble-t-il, une enquête de la part du Barreau de la province de Québec et du département du Procureur général, gardien de l'administration de la justice.

Toute cette affaire du « Procès des Veuves » a créé dans l'esprit des gens de Saint-Remi un mélange de dégoût et de découragement; ils n'osent ni parler ni tenter un autre effort commun, de peur de ruiner le peu de chances qui leur restent d'obtenir quelque réparation, — l'espérance jaillit éternellement du cœur humain.

M. l'abbé Palma Allard, curé de la paroisse de Saint-Remi pendant vingt ans, écrivit des douzaines de lettres à l'administration provinciale chargée d'appli-

quer la *Loi des Accidents du Travail*, pour lui expliquer la situation dans son ensemble et dans ses détails. Il ne se fit rien pour remédier au mal, ni sous le gouvernement des libéraux, ni sous celui de l'Union nationale. On répondit toujours à M. le curé Allard par des excuses de toutes sortes, des « chinoiseries », à expliquer l'inaction de la *Commission des Accidents*. Enfin M. le curé Allard cessa d'écrire à la Commission; il évita de payer les indemnités réclamées. Enfin M. le curé Allard cessa d'écrire à la Commission; il s'appliqua plutôt à instruire les gens de Saint-Remi des dangers auxquels les exposait le travail à la *Canada China Clay*. Selon les ouvriers et à l'usine de la *Canada China Clay*. Selon les ouvriers, il fut le seul à tenter cet effort, la compagnie, son conseil et les représentants de la Commission s'en désintéressant.

A cette époque, un incident significatif se produisit. Un Canadien français de Saint-Remi, atteint de silicose, réclama indemnité; on la lui refusa. Il consulta un médecin de Montréal; celui-ci, indigné, promit au client de gagner sa cause. Il faut dire à l'honneur du médecin qu'il s'attela à la tâche et réussit: preuve concluante, bien qu'indirecte, de l'importance que l'administration accorde, en certains milieux administratifs, aux représentations motivées d'un curé de village.

### « Mères nécessiteuses »

Ici, nous devons nous demander comment les veuves et les familles de Saint-Remi ont fait pour survivre, puisque nul d'entre eux, sauf quelques exceptions, ne toucha d'indemnité. La réponse à cette question n'est pas à jour un autre aspect révoltant de tout ce problème.

L'ouvrier québécois qui réussit à faire reconnaître son droit est dédommagé à même un fonds qui administre les fonctionnaires chargés d'appliquer la *Loi des Accidents du travail*. L'argent de cette caisse provient de deux sources: 1° du gouvernement provincial qui peut y verser annuellement une somme allant jusqu'à \$100,000; 2° des industries où se produisent les accidents et se contractent les maladies professionnelles. Toutes les industries de la province sont réparties en catégories; chacune est taxée annuellement en proportion du nombre d'accidents et de cas de maladies professionnelles qu'elle produit. Ainsi, le montant imposé annuellement à la *Canada China Clay and Silic Ltd.* dépend du nombre de ses anciens employés (et de leurs familles) qui reçoivent réparation. Il est donc de l'intérêt de ladite compagnie que ses anciens employés et leurs familles n'obtiennent pas d'indemnités. Nous avons vu que, sous ce rapport, la compagnie a remporté un succès presque absolu.

Les réclamations des ouvriers de Saint-Remi et de leurs familles ayant été écartées par ceux qui appliquent la loi, la compagnie est conséquemment dispensée de verser au fonds d'accidents la taxe qu'on lui aurait imposée, si les réclamations avaient été reconnues. Ces familles misérables tombent alors à la charge publique.

et le gouvernement provincial intervient avec sa *Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses*. Après maints délais, il accordait à ces familles une somme de \$25 par mois. A Saint-Remi, le seul soutien de nombreuses veuves, ayant souvent des enfants à leur charge, fut ce pitoyable secours que leur offrait la *Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses*.

L'argent déboursé par les administrateurs de la *Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses* vient du trésor provincial. Grâce aux dispositions dont nous venons de parler, la *Canada China Clay and Silica Ltd.* a esquivé toute responsabilité dans les dommages qu'elle a causés: c'est le peuple qui reçoit la note et doit la solder.

## V. - CONSÉQUENCES SOCIALES

La silicose en soi n'est pas contagieuse. Mais elle se complique presque toujours de diverses affections pulmonaires contagieuses, surtout de la tuberculose. Durant la dernière dizaine d'années, il y eut à Saint-Remi une trentaine d'hommes atteints de silicose avancée, *c'est-à-dire de silicose compliquée d'une ou de plusieurs maladies contagieuses*. Malgré leur incapacité de travailler, ces malades circulaient plus ou moins librement dans la région. Ne pouvant s'empêcher de tousser et de cracher continuellement, et fort peu renseignés sur le mal qui les dévorait, ils répandaient partout les bactéries et les microbes dont ils étaient infectés. D'ordinaire, la mort vient lentement aux malades frappés de silicose. Aussi, à Saint-Remi, languissent-ils à la maison, qui, en fait de commodités sanitaires, n'offre que ce qu'il y a de plus primitif; de plus, la barricade organisée contre le froid les prive d'air pendant la plus grande partie de l'année. Conséquemment, la mère et les enfants vivent dans une atmosphère saturée de bactéries et de microbes de toutes sortes.

### Contagion

A Saint-Remi, outre ceux qui souffrent de silicose avancée, il y a les malades encore en état de travailler. Ces derniers fréquentent leurs concitoyens, et, dans bien des cas, constituent un danger certain pour leurs familles et surtout pour les compagnons avec lesquels ils travaillent, en deux endroits très éloignés l'un de l'autre: au village et aux chantiers du Nord. On encourage ces silicosés à travailler à la *Canada China Clay* aussi longtemps qu'ils le peuvent. Là, ils communiquent au milieu ambiant une partie des bactéries et microbes qui les infectent, tout en continuant à respirer quantité de poussière de silice, favorisant ainsi le développement et la multiplication rapide des bacilles tuberculeux qu'ils portent déjà. Leur état, en pareille occurrence, ne peut qu'empirer. D'autre part, les ouvriers

Voici un exemple typique: la veuve d'un ouvrier de Saint-Remi mort de silicose restait avec quatre petits enfants. *L'Assistance aux Mères nécessiteuses* lui donna \$25 par mois. Si l'on avait reconnu sa réclamation en dommages en vertu de la *Loi des Accidents du Travail* (son mari avait travaillé pour la *Canada China Clay* pendant sept ans), elle aurait reçu \$80 par mois. On peut résumer comme suit l'histoire de ce cas et de la plupart des autres: 1° par la négligence de la compagnie, le chef de la famille contracte une maladie mortelle; 2° la famille se voit frustrée par l'administration provinciale de son droit à la réparation et soumise, en outre, à l'humiliation du « secours direct ».

nouvellement arrivés à la *Canada China Clay* ou ceux qui n'ont pas encore attrapé d'affection pulmonaire contagieuse se voient menacés d'un double péril: le danger qui vient de la quantité énorme de poussière de silice qu'ils respirent et celui de la contagion auquel les expose exagérément leur contact avec des compagnons de travail déjà contaminés.

De plus, certains ouvriers atteints de silicose et encore capables de travailler se procurent un emploi saisonnier hors de Saint-Remi, dans les chantiers du Nord où ils emportent avec eux leur infection. Les camps de bûcherons sont renommés pour les travaux pénibles qu'on y doit accomplir, la mauvaise nourriture qu'on y mange et surtout les conditions antihygiéniques dans lesquelles on y dort par suite de l'entassement dans des locaux très mal aérés. Là, l'état de l'ouvrier atteint de silicose, avec ou sans complication, ou celui du bûcheron qui en est au premier stade de la tuberculose ou de toute autre affection pulmonaire — il y en a un grand nombre dans les chantiers — ne peut qu'empirer. Il est légitime de supposer que des bûcherons jusque-là en santé en sont affectés.

En résumé, presque tous les ouvriers de Saint-Remi qui sont atteints de silicose deviennent, avant leur mort, des agents de contagion virulente. Personne ne sait exactement combien de gens dans la province furent infectés mortellement par ces propagateurs inconscients de maladies contagieuses; ce que nous savons avec certitude, c'est qu'un train de contagion maligne a été mis en mouvement à la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, et qu'il ne cesse d'avancer.

On a beaucoup écrit sur les symptômes et les effets physiques de la silicose chez les personnes qui en sont atteintes. Mais on n'a pratiquement rien dit des contre-coups psychiques de la maladie sur l'individu, sa famille et la société. C'est peut-être parce que la silicose est une maladie des pauvres; ordinairement les psychiatres ont trop à faire pour se soucier des malaises psychiques du pauvre monde. La nature des rapports

entre le mal physique et le mal psychique demeure obscure; mais il est certain qu'un état de choses qui cause une maladie physique entraîne aussi des maux psychiques. L'alcoolisme, la prostitution, la délinquance juvénile, le crime et même la folie qui se rencontrent chez les Canadiens français proviennent directement, dans une très large mesure, de la pauvreté, de la malnutrition, de la misère consécutives à des conditions de travail et de salaire entièrement injustifiables.

Les premiers symptômes trahissent la présence de la silicose chez les ouvriers de la *Canada China Clay* leur apportent détresse et anxiété. Or, ni les gérants de la compagnie, ni son médecin, n'expliquent aux ouvriers en quoi consiste la maladie. Au contraire, la compagnie et son médecin, au dire des ouvriers, semblent attacher peu d'importance à la nature du mal, à son apparition et à son développement. Ce qui laisse aux ouvriers leur détresse et leur anxiété.

Comme ils ne peuvent trouver d'aide qu'en eux-mêmes, ils ont recours, pour alléger leur mal, à des panacées de leur confection, ou aux remèdes brevetés, ou à l'universel trompe-douleur des pauvres: l'alcool. Durant la période où la silicose est en évolution, les ouvriers s'adonnent excessivement à ce genre de « remèdes ». En soi, les panacées domestiques et les remèdes brevetés sont inoffensifs; leur nocivité est indirecte. Tout d'abord, leur usage occasionne un gaspillage d'argent appréciable, puisqu'ils n'ont aucun effet sur le cours de la maladie. Puis, l'ouvrier qui absorbe de tels « remèdes » croit prendre des moyens efficaces pour éviter la maladie ou se débarrasser des premiers symptômes qu'il en a contractés. Cet espoir est parfois assez puissant pour atténuer un peu sa détresse. Il continue donc à travailler dans une fausse sécurité; car plus il respire de poussière de silice, plus le mal progresse en lui, sans égard pour les pitoyables efforts déployés à le prévenir.

## Alcoolisme

Quant au malade qui recourt de plus en plus à l'alcool pour alléger son mal, inutile de dire que ce « remède » ne peut faire aucun bien et qu'il mène fréquemment à l'alcoolisme, lequel est en lui-même une autre maladie. L'abus de boissons fortes se constate chez nombre d'ouvriers de Saint-Remi atteints de silicose, c'est-à-dire chez ceux qui en sont au premier et au second stade de l'évolution de leur mal. Quand un homme est assailli par plusieurs maladies en cours d'évolution, — par exemple, par la silicose, la tuberculose et l'alcoolisme, — il devient un champ de bataille où chacune de ces maladies lutte pour s'emparer de lui. Aux premiers stades de la silicose, l'alcoolisme joue un rôle capital; mais à la fin, son importance diminue: car alors la silicose ou la combinaison silicose-tuberculose a complètement pris le dessus.

N'empêche que l'usage de l'alcool chez les silicosés de Saint-Remi s'intègre tout naturellement dans la vie du village. Ils s'adonnent davantage à la boisson pour se « donner du cœur », pour oublier surtout, au moins pour un temps, leurs difficultés et leurs inquiétudes. Leurs familles, qui vivent dans le découragement et dans la pauvreté, inclinent dans le même sens; l'alcoolisme est, à sa façon, une maladie aussi contagieuse que la tuberculose. Une bonne part des autres familles de Saint-Remi ne se trouvent guère en meilleure posture: elles vivent dans une misère avilissante, qui date de loin. Beaucoup d'hommes de ces familles ont cherché de l'emploi dans les camps de bûcherons, le seul endroit, pratiquement, en dehors de la mine, où il leur était possible de travailler. Des chantiers, ils ont rapporté jusqu'à ces dernières années des sommes d'argent dérisoires, le reste de leur maigre salaire passant à défrayer l'achat d'objets nécessaires, que les magasins de la compagnie forestière leur vendaient à des prix exorbitants. Plusieurs en rapportèrent aussi des maladies physiques, des mauvaises habitudes, entre autres celle de l'alcoolisme: ces camps de bûcherons sont un des champs les plus fertiles de tous ces maux à travers le Québec.

Hormis l'Église catholique, la société organisée ne s'intéresse pas aux gens de Saint-Remi, exception faite des grands partis politiques qui se montrent périodiquement dans la région, aux moments des élections, pour y distribuer de la boisson gratuitement et abondamment en vue de gagner des votes. De cette accumulation de facteurs, il résulte que l'usage immodéré de l'alcool constitue l'un des graves problèmes que présente le village de Saint-Remi.

A ce point de notre exposé, le lecteur sentimental dira peut-être: « Les gens de Saint-Remi boivent trop parce qu'ils sont pauvres »; et c'est oublier qu'une foule de pauvres gens ne demandent pas à l'alcool la solution de leurs difficultés. Le lecteur « pratique », lui, sera enclin à dire: « Ces gens-là sont pauvres parce qu'ils boivent trop »; et c'est oublier que l'alcoolisme et l'ivrognerie sont très répandus parmi les bourgeois et les riches. La plupart des alcooliques possèdent une histoire intime où s'enracine leur maladie. D'ordinaire, cette histoire révèle que l'alcoolique est un homme qui n'a pas pu s'ajuster à la vie, soit qu'il ait abusé de lui-même, soit qu'on ait abusé de lui, soit pour les deux raisons conjuguées. Il y a un point de résistance au delà duquel tel homme déterminé ne tient plus et s'effondre, peu importe que la surcharge doive être attribuée à sa propre conduite ou à celle des autres envers lui ou aux deux à la fois. A la fin, la tension accumulée, jointe au sentiment de frustration, éclate et la rupture d'équilibre se manifeste souvent par la violence, l'alcoolisme, le crime ou la folie. Bien sûr, par l'une ou l'autre de ces formes de rupture, le sujet en cause aggrave presque toujours son cas. Mais pourquoi a-t-il mené une vie assez malsaine pour le conduire à ces désordres? La société se doit d'en rechercher

la cause. Sans doute elle a les moyens de réduire le nombre de ces cas, puisque, sauf de rares exceptions, l'immense majorité des hommes, laissés à leur choix, veulent mener une vie saine.

La majorité des gens qui habitent le petit village de Saint-Remi ont connu depuis longtemps une vie de pauvreté, de misère et de découragement. On a outrageusement abusé de cette collectivité dans tous les domaines: économique, social, psychologique. Elle fut et demeure rongée par la silicose et la tuberculose; quantité de ces hommes ont été poussés prématurément à la mort par la négligence criminelle et la convoitise de leurs patrons. Il y a bien peu de familles de Saint-Remi qui, frustrées et impuissantes, n'aient assisté à la souffrance d'un père, d'un fils, d'un frère, que la toux peu à peu étouffait à mort. Ne comprenant pas la silicose ni ses complications contagieuses, ils ne savaient jamais où la maladie mortelle allait frapper. Ils ont été trompés par les agences gouvernementales et bousculés sans égard. Ce serait se tromper étrangement que de réduire toute cette affaire aux proportions d'un simple problème économique: elle le dépasse infiniment et constitue une violation de toutes les valeurs humaines.

## Prostitution

L'état de choses qui a prévalu à Saint-Remi conduit presque inévitablement à la dégradation de la femme. Ainsi, durant les douze années couvertes par cette enquête, le village a fourni plusieurs prostituées. Un exemple concret: une femme perdit son mari par suite de la silicose. Cette femme, irréprochable avant son veuvage, se trouva alors abandonnée avec la charge de six ou sept enfants. Ne pouvant obtenir d'indemnité ni du gouvernement ni de la compagnie et ne recevant de l'*Assistance aux Mères nécessiteuses* que \$25 par mois pour son soutien et celui de ses enfants, elle finit par glisser dans la prostitution, suivie bientôt en cela par ses filles. Pour échapper à la pauvreté et à la misère, plusieurs jeunes filles de Saint-Remi ont quitté le foyer. Elles se rendirent à Montréal, où plusieurs parvinrent à mener une vie plus convenable. Mais un observateur digne de foi, et qui a vu les choses sur place, estime qu'un bon quart de ces jeunes femmes ont sombré dans la prostitution. On a toutes les raisons de le croire.

L'antique problème de la prostitution a fait l'objet de maintes études scientifiques poussées, surtout pendant la dernière génération. On admet en règle générale, — l'exception est rare, — que nulle femme ne désire se prostituer. Même la plupart des anormales se débattent pour échapper à ce sort. La vérité, c'est que la très grande majorité des femmes qui s'adonnent à la prostitution sont poussées par des circonstances qui dépassent leur volonté.

Vu les conditions de vie à Saint-Remi, il n'est pas étonnant que la démoralisation et l'ivrognerie y existent

— comme d'ailleurs dans d'autres localités du Québec, mais pour des raisons particulières. Ce qui est plus remarquable, c'est qu'il n'y ait pas plus de gens de Saint-Remi qui aient succombé aux maladies physiques et psychiques qu'engendre une pareille atmosphère. Cette population fait partie du peuple canadien-français, renommé depuis quelques siècles pour son élan et sa joie de vivre. Le visiteur qui rencontre les villageois de Saint-Remi est impressionné par leur courtoisie et par leur modération dans les jugements qu'ils portent — si sévères et si indignés soient-ils — sur ce qui s'est passé et se passe encore chez eux.

L'édifice qui sert d'école à Saint-Remi a été condamné depuis huit ans pour raison d'hygiène. La Commission scolaire de l'endroit enregistre un déficit annuel. D'après le taux régulier d'évaluation, la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, en 1947, aurait dû verser à la Commission scolaire la somme de \$2,661. Mais la compagnie n'en veut payer que \$600. Il en est ainsi depuis un certain nombre d'années. Cette situation particulière ressemble à celle que l'on trouve dans plusieurs autres localités du Québec.

## A travers la province

Bien que Saint-Remi-d'Amherst ne soit qu'à 90 milles de Montréal, le village est isolé du reste de la province. Cet isolement est commun à plusieurs autres centres miniers et industriels du Québec. Les gens qui y demeurent ne sont pas informés sur ce qui se passe en dehors de leur localité. Ils ne reçoivent pas de journaux leur fournissant les renseignements dont ils auraient besoin pour s'organiser et s'unir en vue d'apporter remède à des situations semblables à celle qui existe à Saint-Remi.

La plus grande partie du très haut pourcentage des morts causées dans la province par la tuberculose la silicose et l'amiantose résulte surtout de conditions de travail à peine moins mauvaises que celles qui prévalent à Saint-Remi-d'Amherst, et aussi de la traînée de contagion virulente qui part des mines et chantiers industriels de la province. Les ivrognes, les ratés et les prostituées qui encombrant les bouges de Montréal viennent par milliers des villages et petites villes comme Saint-Remi, et pour des raisons semblables. Ces endroits de la ville sont aussi des milieux de contagion physique et psychique de toutes sortes, et l'effet qu'ils produisent sur le reste de la société est beaucoup plus étendu qu'on ne le reconnaît.

Il est absolument inutile d'invectiver ces gens, dont la plupart n'ont jamais eu la chance de vivre décemment. Leur régénération ne viendra pas avant qu'on ne corrige ces conditions de vie, non seulement à Saint-Remi mais dans toute la province, et qu'on ne mette à la raison les groupements qui en sont responsables.

## VI.- DOSSIERS

### Le cas Davidson

Alfred Davidson est mort de silicose en 1938. Il avait travaillé sept ans à la mine et à l'usine de Saint-Remi. C'était un Canadien d'origine irlandaise, marié à une Canadienne française des environs. Davidson a travaillé à l'usine jusqu'à deux mois avant sa mort. Tous ses efforts pour obtenir une indemnité échouèrent, en dépit des services d'un avocat et des nombreuses lettres de M. l'abbé Allard à la *Commission des Accidents du Travail* du Québec. Mme Davidson restait avec quatre enfants à sa charge. Elle dut payer elle-même les frais funéraires et n'a jamais reçu un sou d'indemnité depuis la mort de son mari. Elle et ses quatre enfants, passés à l'Assistance publique, reçurent une allocation de \$25 par mois en vertu de la *Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses*. Mme Davidson est une des trois demandresses dans le « Procès des Veuves ».

L'histoire de Davidson est particulièrement intéressante. Il hérita de son père le terrain où la *Canada China Clay and Silica Ltd.* exploite sa mine à ciel ouvert. Vers l'année 1930, on demanda à Davidson de vendre sa propriété à l'actuelle compagnie ou à une compagnie qui la précéda (le détail est sans importance). Davidson y consentit. On lui promit du travail sa vie durant et on lui donna un certain nombre d'actions de la compagnie; — combien d'actions, il a été impossible de le vérifier. Sur ce, Davidson commença à travailler à 15 sous l'heure.

Aux environs de 1936, la compagnie, dit Mme Davidson, approcha son mari et le persuada d'échanger les actions de la compagnie qu'il détenait contre \$1,250 en argent et 1,500 actions ordinaires de la *Elora Gold Mines Ltd.* Ces titres de la *Elora Gold Mines Ltd.* ne valent rien. Ainsi donc le gisement de silice le plus riche au Canada, et peut-être en Amérique du Nord, est passé à la *Canada China Clay and Silica Ltd.* pour \$1,250. De plus, cette compagnie a directement causé la mort de Davidson, et, sans bouger, a vu sa veuve et ses enfants réduits à la misère. Mme Davidson doit encore une bonne part de ses dépenses encourues pendant le « Procès des Veuves ».

### Le cas Pépin-Filion

Derina Proulx et Alzique Pépin furent mariés à Saint-Remi-d'Amherst. Pépin travailla à la mine et à l'usine de Saint-Remi pendant quelque huit ans. Il y contracta la silicose et en mourut en 1938. Ni Pépin de son vivant ni sa veuve n'ont jamais reçu un sou de réparation, soit de la *Commission des Accidents du*

*Travail*, soit de la compagnie. Ce ménage n'avait d'enfants.

En 1941, Mme Pépin épousa John Filion. Filion mourut de silicose le 15 novembre dernier. Lors de son mariage, Filion était déjà atteint de la maladie contractée au cours des deux années environ qu'il a travaillé à la mine. Sa femme prétend qu'il consulta le Dr Henry, qui lui fournit des « toniques », et l'aviser cependant de quitter son emploi. Filion travailla encore à la mine pendant quatre ans; mais, malade, il dut alors cesser son travail. Exception faite à Saint-Remi, la *Commission des Accidents du Travail* accorda à Filion, en réparation, une indemnité mensuelle de \$54. Trois enfants étaient nés de ce mariage. Devenu incapable de travailler par suite de sa maladie, Filion consulta à plusieurs reprises le médecin de la compagnie, le Dr Henry, qui, selon Mme Filion, faisait payer ses consultations ainsi que les « toniques » à raison d'à peu près \$1.25 par bouteille. Le Dr Henry visita Filion chez lui une fois ou l'autre, sans exiger d'honoraires. Filion, tel que rapporté plus haut, mourut de silicose après une longue et pénible maladie. À l'occasion de la mort de son mari, Mme Filion encourut des dépenses au montant de \$158.06. Elle réclama cette somme de la *Commission des Accidents du Travail*. Lui fut répondu le 13 janvier 1948 que son mari n'avait droit à l'acquittement de frais funéraires que jusqu'à concurrence de \$125, décision contraire à la loi qui spécifie le montant maximum de \$175.

Mme Filion, en qualité de veuve de Filion, a réclaté une indemnité de réparation pour elle et ses enfants. Cette indemnité, selon les dispositions de la loi, devra s'élever à \$75 par mois. Elle reçut une lettre de la *Commission des Accidents du Travail*, datée du 9 janvier 1948, lui faisant savoir qu'elle n'avait pas droit à l'indemnité et que sa réclamation était rejetée. Le refus était basé sur une technicalité dont il n'est pas fait mention dans la *Loi des Accidents du Travail*.

Pendant sa maladie, Filion, avec l'aide de parents s'était construit une humble petite maison. Sa famille y habite encore. Il y a \$11 d'arrérages en taxes scolaires et municipales sur cette misérable propriété et il est à craindre qu'elle ne soit enlevée à la famille Filion. D'autre part, la *Canada China Clay and Silica Ltd.* estime sa taxe scolaire trop élevée et n'en paye qu'une petite part.

La *Commission des Accidents du Travail*, ayant coupé l'indemnité au moment de la mort de Filion, c'est-à-dire en novembre dernier, cette famille de quatre subsiste depuis ce temps grâce aux dons recueillis à la suite d'un appel du curé à la paroisse et au chèque mensuel des Allocations familiales d'Ottawa au montant de \$15.

A peu près quatre mois après le décès de son mari, Mme Filion fut informée qu'elle recevrait aide par le truchement de la *Loi d'Assistance aux Mères nécessiteuses*. Selon la loi et ses derniers amendements, elle devrait recevoir de cette source \$32 par mois. Cette famille est donc condamnée à la pauvreté extrême.

## Le cas X...

X..., un jeune Canadien français de 25 ans, fort et en santé, entre à l'emploi de la *Canada China Clay* vers la fin de 1936. On le met à l'ouvrage dans la mine à ciel ouvert. Son salaire est de 15 sous l'heure. La compagnie ne fournit pas de masque à X... pour qu'il se protège au travail contre la poussière de silice. X... travaille à cet endroit pendant huit mois environ, puis il quitte cette position. Vers ce temps, il épouse une jeune fille du voisinage.

Aux environs de 1939, X... reprend du travail à la compagnie, les chantiers forestiers fonctionnant au ralenti. X... semble un homme à prendre sa besogne au sérieux. On l'applique, à l'usine de concassage, à diverses besognes et à celle de *loader*. Il est payé à raison de 17 sous  $\frac{1}{2}$  l'heure. Il prétend qu'il travaillait dans une atmosphère si chargée de poussière siliceuse qu'il distinguait à peine les autres ouvriers à dix pieds de distance. La compagnie le pourvoit d'un masque qu'il ne peut guère porter plus de quinze minutes, le filtre ayant tôt fait de s'empâter de poussière de silice mêlée de sueur, due à un labeur physique intense. La femme de X... raconte qu'il arrivait à la maison tard le soir, l'organisme chargé de poussière; il toussait vigoureusement, crachait abondamment de la matière blanchâtre, puis semblait apparemment bien pour le reste de la nuit. Elle lui conseilla d'abandonner ce travail. Sa réponse était qu'il n'y avait pas d'autre ouvrage et qu'il y aurait bientôt de la famille. X... dit qu'il n'y avait pas un endroit dans l'usine où il pût se retirer pour respirer de l'air pur. Si incroyable que cela puisse paraître, cet ouvrier fut, à l'occasion, persuadé de travailler jusqu'à 18 ou même 24 heures d'affilée, les contremaîtres prétendant que l'ouvrage devait être fait et qu'il n'y avait personne d'autre pour le faire. Finalement, il arrêta de travailler là, après un stage cette fois d'environ trente-trois mois.

X... travaille ensuite sur une ferme. Petit à petit, il se met à tousser beaucoup et fortement; il devient excitable et perd le sommeil. Enfin, vers le mois de juin 1946, il s'adresse au Dr Reginald Henry, médecin de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* X... consulte le Dr Henry quelques fois et prétend qu'il lui fut demandé \$2.50 par consultation, de même qu'il dut défrayer les remèdes reçus et son transport jusqu'au bureau du médecin. Le docteur lui dit qu'il avait la silicose et la bronchite et qu'il devrait s'hospitaliser au sanatorium de Sainte-Agathe. X... répond qu'il n'a

aucun argent ni les moyens de faire vivre sa femme et ses deux enfants, un garçon et une fille. Sur ce, le médecin lui dit que sa femme recevrait de l'aide du gouvernement et qu'on trouverait quelque moyen de défrayer le sanatorium. X... y entre vers le 1<sup>er</sup> juillet 1946.

Il y est malheureux. Tous les médecins et infirmières sont anglo-canadiens et aucun ne parle français, alors que lui-même parle peu l'anglais. La nourriture lui paraît étrange et ne lui va pas. Les traitements auxquels on le soumet sans explication l'effrayent. On lui dit que ses deux poumons sont sérieusement atteints par la silicose, qu'il est incurable et que tout ce que l'on peut faire est de soulager son mal. C'était équivalentement une sentence de mort: il savait assez ce qui était arrivé à tant d'hommes de Saint-Remi. Il dit qu'il ne voulait pas mourir dans un sanatorium au milieu d'étrangers, loin de tout son monde. Après un séjour de trois mois, il quitta Sainte-Agathe.

Comment la famille de cet ouvrier réussit à subsister pendant ce temps est un de ces mystères dont les pauvres seuls ont le secret. Car aucune aide ne vint du gouvernement provincial jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1946.

A cette date, Mme X... reçut un chèque de \$31 du service de l'*Assistance aux Mères nécessiteuses* et l'avis qu'elle recevrait désormais cette somme chaque mois. (A ce temps, par suite de la hausse du coût de la vie, le montant fixé par la loi avait été élevé de \$25 à \$30 par mois.) Les dépenses d'hospitalisation de X... au sanatorium furent acquittées selon les dispositions de la *Loi de l'Assistance publique*, la municipalité de Saint-Remi payant sa quote-part. Ainsi donc X... constitue un cas bien caractérisé de silicose, contractée à la *Canada China Clay* en beaucoup moins de cinq ans de travail; lui et sa famille tombent à l'*Assistance publique*. La compagnie a esquivé toute responsabilité des dommages causés à cet homme et à sa famille. Jusqu'à ce moment de l'histoire, le médecin de la compagnie avait reçu de cette famille indigente une dizaine de dollars d'honoraires.

X... est un grand malade quand il revient du sanatorium à la maison et dans la suite il consulte encore le Dr Henry. Il lui demande des remèdes qui l'aideraient. Il lui est répondu, prétend-il, qu'à part d'un « tonique », il n'y en avait pas. X... prétend encore que le médecin lui interdit de travailler, lui demanda \$1.50 pour la consultation et \$1 pour la bouteille de « tonique » fournie. Devenu trop malade pour se rendre chez le médecin, X... y envoie sa femme chercher encore du « tonique » et des conseils. Mme X... n'eut pas à payer ses consultations, mais, dit-elle, elle dut déboursier de \$1.40 à \$1.50 pour chacune des bouteilles de ce « tonique » portant l'étiquette personnelle du Dr Henry. Le mode d'emploi prescrit faisait durer une bouteille à peu près une semaine. Cette famille de quatre per-



sonnes essayait de subsister à même une allocation d'assistance publique de \$31 par mois; presque un quart de cette somme devait passer à acheter le « tonique » du Dr Henry.

Après un certain temps, le Dr Henry recommande un autre « tonique », moins cher et en magasin au village: un remède breveté appelé *Davis and Lawrence's Yeast Phosphate General Tonic*, au prix de un dollar la bouteille. Jusqu'à récemment, X... s'est mis au régime de quatre bouteilles de « tonique » par mois: quatre dollars dépensés comme ultime espoir par une famille si pauvre qu'elle ne peut acheter du lait pour les enfants. Puis, X... revient au « tonique » du Dr Henry, payé aux prix indiqués plus haut.

Au printemps de 1947, la femme de X... fit des représentations à l'administration de l'*Assistance aux*

*Mères nécessiteuses*. Depuis mai 1947, son allocation a été élevée à \$36 par mois. La famille reçoit de plus \$11 par mois d'Allocations familiales fédérales. Mme X... n'est elle-même pas trop bien portante et aurait besoin de se mettre sans délai sous les soins d'un médecin. La condition de X... est extrêmement pathétique. La conversation avec lui est interrompue à tous les cinq minutes par des quintes de toux violentes et prolongées, qui l'étouffent presque. Il n'y a pas de signe que X... boive ou qu'il ait été un ivrogne. La famille vit dans un misérable taudis.

La femme de X... et ses enfants sont exposés sans interruption à un barrage d'infection dont X... est la source. A moins de remédier à cette situation, les vilains tours dont cette famille a été et demeure la victime vont coûter à la société beaucoup plus cher qu'elle n'a déjà payé.

## VII. — LES RESPONSABLES

Toute la société canadienne est responsable de l'existence de l'abattoir humain de Saint-Remi-d'Amherst. Ceci dit, il faut préciser et indiquer directement quelles sont les organisations qui ont commis et commettent encore les abus décrits plus haut. Ce sont elles qui portent la plus lourde responsabilité. Viennent ensuite les organisations qui ont toléré ou encouragé ces actes.

### La compagnie

Le flot de maladie physique et psychique émanant de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* vient d'abord de la négligence de la compagnie et de son refus de dépenser l'argent requis pour protéger ses employés dans sa carrière et son usine. Qu'est donc cette *Canada China Clay and Silica Ltd.* ?

La *Canada China Clay and Silica Ltd.* est entièrement la propriété d'un groupe financier et industriel qui devient l'un des plus riches et des plus puissants au Canada.

La *Canada China Clay and Silica Ltd.* est une compagnie dont l'incorporation lui donne l'air d'être indépendante. Cependant toutes ses actions ordinaires sont la propriété de *Noranda Mines Ltd.* ou de ses directeurs. La *Canada China Clay* est incorporée séparément, parce que la *Noranda Mines Ltd.* peut ainsi recueillir de cette compagnie un plus gros profit qu'autrement. Les déficits annuels, déclarés par la *Canada China Clay*, proviennent d'un jeu de comptabilité. En réalité, cette compagnie a fait des profits réguliers dont il est impossible de préciser le montant: les lois canadiennes obligeant les compagnies à faire rapport public de leurs opérations financières sont inadéquates. Cette habitude

de déclarer un déficit chaque année a permis par ailleurs à la *Canada China Clay* de justifier les salaires de famine qu'elle payait à ses employés. Les ouvriers canadiens-français furent toujours désarmés, grâce à des rumeurs répandues, voulant que c'était une petite compagnie, opérant à perte et luttant pour son existence contre de puissants concurrents américains. Ces ouvriers n'ont pas l'occasion de voir les rapports financiers de la compagnie et, quand même ils en auraient l'occasion, ils n'ont pas la formation nécessaire pour les comprendre. Comment alors auraient-ils pu savoir qu'ils avaient affaire, non à une compagnie petite et pauvre, mais à la *Noranda Mines Ltd.*, reconnue partout comme une des compagnies minières les plus riches du Canada ?

La *Noranda Mines Ltd.* est une « entreprise Timmins ». Ses directeurs sont tous canadiens, sauf un qui représente les intérêts Du Pont, groupe financier des États-Unis qui, avec l'*Imperial Chemicals Ltd.*, mène la *Canadian Industries Ltd.* Le « groupe Timmins » possède et dirige une trentaine de compagnies minières distinctes dans le Québec et dans le reste du Canada. Il possède encore et dirige un certain nombre de compagnies distinctes dans chacune des industries suivantes: finances, assurances, fer, acier, traitement des métaux, verre et papier. Ses intérêts financiers sont considérables dans diverses autres industries: énergie électrique, hôtellerie, amusements et boissons alcooliques. Le groupe occupe une situation très importante dans les deux banques canadiennes-françaises et exerce son influence dans la direction d'autres banques canadiennes.

Ce « groupe Timmins » domine la compagnie *Hollinger Consolidated Gold Mines*. Ce qui veut dire qu'il domine aussi les compagnies *Hollinger North Shore Exploration Co.*, et *Labrador Mining and Exploration*

*Co. Ltd.*, toutes deux subsidiaires de la *Hollinger Consolidated Gold Mines*. C'est donc au « groupe Timmins » que le gouvernement du Québec vient de céder les fabuleux gisements de minerai de fer découverts dans l'Ungava québécois. La *Canada China Clay and Silica Ltd.*, la *Noranda Mines Ltd.* et les compagnies *Hollinger* qui se préparent à exploiter la région de l'Ungava, signifient une seule et même chose: le « groupe Timmins ».

## Le gouvernement

Tout au long des douze années dont s'occupe le présent récit, le gouvernement du Québec avait plein pouvoir pour mettre une fin aux abus commis envers la population de Saint-Remi-d'Amherst. Il avait aussi plein pouvoir pour forcer la compagnie à porter la responsabilité des dommages causés. A ces deux points de vue, le gouvernement provincial, libéral ou d'Union nationale, a gravement failli. Bien plus, il a lui-même ajouté aux malheurs de cette population. Sa culpabilité en cette affaire est donc grande. Et c'est lui qui doit jouer le premier rôle dans la tâche de redressement immédiat qui s'impose.

## La profession médicale

Le public en général a eu à se louer des services que la profession médicale lui a rendus. Nombreux sont ses membres qui se sont illustrés par leur esprit de sacrifice et de dévouement au bien-être humain. Il ne s'agit pas ici d'amoindrir la valeur de ces services, mais il importe de dire que l'Association médicale du Canada et le Collège des Médecins de la province de Québec portent une grave responsabilité pour ce qui est arrivé à Saint-Remi-d'Amherst et dans beaucoup d'endroits de la province. Cette phrase ne manquera pas d'indisposer certains médecins qui se considèrent, ainsi que leur profession, au-dessus de la critique. Mais, après tout, la profession médicale a été récompensée largement par le prestige et l'argent que ne lui a pas ménagés le public. Qui paye pour services rendus a le droit de formuler ses manières de voir. Bien plus, on n'arrive au diagnostic et au traitement intelligents d'un malade que dans la franche et complète discussion entre lui et le médecin, comme les membres les plus éclairés de la profession le reconnaissent. Le même principe devrait s'appliquer, semble-t-il, aux relations entre la profession médicale et le public en général.

C'était la responsabilité de l'Association médicale du Canada et de celle du Québec d'enquêter sur la situation à Saint-Remi. Le rôle des médecins est de prévenir la maladie aussi bien que de la guérir, et certaines omissions aussi bien que des actes positifs

sont des manquements dans l'accomplissement du devoir professionnel.

L'histoire de Saint-Remi aide à saisir l'orientation que prend de plus en plus la médecine contemporaine. Les meilleurs talents — ou supposés tels — dans la médecine et les sciences connexes s'engagent dans la recherche de nouveau savoir. Personne ne leur reproche les honneurs et les récompenses pécuniaires qui en résultent pour eux. Mais ici le public — qui en fait les frais — se demande: A quoi bon toute cette recherche de connaissances nouvelles, si celles qui sont déjà acquises ne sont pas mises au service de la prévention des maladies? C'est là l'aspect qui l'intéresse le plus. Qu'une partie des connaissances nouvelles soient utilisées ne contentera pas le public, aussi longtemps qu'il saura qu'une autre partie de ces connaissances n'est pas mise au service du bien-être collectif.

La silicose est un problème d'importance nationale. Dans l'Ontario, par exemple, on la trouve dans les centres miniers. Vers 1932, des médecins ontariens s'intéressèrent à la théorie que l'inhalation de poussière d'aluminium pourrait neutraliser la poussière siliceuse respirée par les ouvriers. Conséquemment, sous la haute direction de Banting, découvreur de l'insuline, on poursuivit des expériences d'envergure au centre minier de Timmins (Ontario). Elles furent défrayées par l'industrie minière ontarienne. En ces derniers temps, le traitement à la poussière d'aluminium a été introduit, sur une petite échelle, dans certaines mines du Québec, y compris Saint-Remi-d'Amherst.

Cette façon de procéder n'est pas et ne peut pas être la réponse au problème de la silicose, comme ceux-là mêmes qui poursuivent ces expériences sont plus ou moins forcés de le reconnaître. Sans doute, ces travaux sont-ils d'un grand intérêt pour ceux qui s'y livrent, mais, pendant ce temps, les ouvriers continuent de contracter la maladie et celle-ci de se développer chez eux.

D'autre part, la réponse claire et incontestable au problème de la silicose est connue depuis de nombreuses années, à savoir: *la silicose peut être prévenue en éliminant la poussière siliceuse de l'air que respire le travailleur. Et les moyens existent pour le faire.*

Si la profession médicale du Canada retarde de s'appliquer à la médecine « préventive » autant et plus qu'à la médecine « curative » et à la recherche de nouveaux moyens de guérison, une partie croissante du public réclamera la médecine d'État, tandis que les personnes plus critiques regarderont avec toujours plus de défiance les demandes d'argent pour défrayer la recherche.

Tout le bruit qu'on a fait autour du soi-disant traitement de la silicose par la poussière d'aluminium a surtout servi à entretenir un peu plus les ouvriers dans une fausse sécurité.

## La profession légale

Pour établir la part de responsabilité de la profession légale du Canada en rapport avec ce qui a été raconté ici, il sera utile de considérer certaines expériences américaines en ce domaine.

A mesure que le public américain, par voie des journaux, des revues et des bulletins professionnels, vint à apprendre que des ouvriers très nombreux étaient exposés à la silicose, la situation prit la tournure suivante. Sans grand effort d'imagination, il apparaissait que des sommes considérables étaient ici en cause, chaque ouvrier atteint de la maladie et sa famille ayant, en droit commun, des réclamations en dommages pratiquement incontestables. Aussi, des silicosés et leurs familles — avec la collaboration et l'aide d'avocats — instituèrent devant les cours de justice des actions en dommages contre les compagnies où le mal avait été contracté. Ces réclamations variaient entre \$15,000 et \$25,000, ce qui ne semble pas exagéré pour indemniser un ouvrier rendu incapable de travailler, ou sa famille, en cas de mort. Le bien-fondé de plusieurs de ces réclamations fut reconnu par les cours de justice. Il s'ensuivit que leur nombre se multiplia, impliquant, dans leur ensemble, des millions de dollars. Et cela ne représentait qu'une petite proportion des réclamations possibles de ce chef.

La plupart des compagnies aux États-Unis s'assurent contre les réclamations en dommages qui peuvent venir de leurs employés. Or, le nombre des actions instituées en justice devint si grand et les sommes en cause si considérables que beaucoup de compagnies industrielles et d'assurances furent en danger de faillite. Naturellement, les avocats plaidant ces causes furent dénoncés comme manquant de conscience. On les accusa encore d'instituer des actions sans fondement

et on souligna qu'ils étaient grassement payés. Sans doute y eut-il des réclamations injustifiées, mais il est d'autre part certain que la très grande majorité des causes étaient légitimes.

Sauf pour les compagnies intéressées, personne n'a reproché aux avocats les honoraires intéressants que ces causes leur ont valus. Ce qui importe, c'est qu'ils ont rendu à toute la société américaine un service inappréciable.

Car, en dépit de toutes les critiques, les compagnies industrielles et d'assurances durent finalement agir pour se protéger contre la banqueroute. Elles firent appel aux services des meilleurs médecins et ingénieurs pour éliminer la poussière siliceuse dans les endroits où travaillaient leurs employés, — seule façon intelligente de traiter ce problème de la silicose. Certains de ces industriels se font maintenant remarquer aux premiers rangs d'un mouvement général pour mieux protéger la santé des ouvriers: devant l'action concertée des ouvriers et des avocats, ils ont compris qu'il y allait de leur intérêt.

Les conditions générales de travail et la collaboration patronale-ouvrière sont loin d'être idéales aux États-Unis, mais toute la société américaine a grandement profité de l'attaque concertée par employeurs et employés contre la silicose. Des avocats alertes, de même que des médecins et ingénieurs progressifs, ont, à leur avantage personnel et à leur honneur, contribué pour leur part à cet effort.

Au Canada, il y a certainement des milliers de silicosés ainsi que leur familles qui peuvent légitimement instituer devant les cours de justice des actions en dommages. Des avocats, faisant appel à leur imagination, pourraient ici rendre service, tout en s'assurant des honoraires légitimes et intéressants et en s'acquittant de leurs responsabilités à l'égard de la société.

## VIII.- PERSPECTIVES

Il est aujourd'hui reconnu que les dépôts de minerai de fer de l'Ungava sont les plus riches jusqu'ici découverts en Amérique du Nord. Leur importance est telle que des observateurs renseignés pensent que ces dépôts auront une influence profonde sur toute l'économie nord-américaine et qu'en fait ils pourraient bien la révolutionner. Plusieurs estiment qu'en termes de dollars ces richesses naturelles représentent un milliard.

Les montants que le gouvernement provincial recevra en retour de la concession accordée sont si ridiculement bas qu'on ne s'arrêtera pas à les discuter ici.

Il est essentiel de se rappeler que cette concession a été accordée à un groupe de Canadiens dont on ne peut apprécier justement la conduite et le rôle dans la société canadienne qu'à la lumière de l'histoire de

Saint-Remi-d'Amherst. Néanmoins, il est vrai que certains groupes financiers et industriels américains sont profondément engagés dans l'affaire de l'Ungava et qu'ils en tireront probablement des profits énormes, presque impossibles à évaluer. Il devient donc nécessaire de considérer brièvement le caractère de ces derniers groupes.

L'affaire de l'Ungava s'est déroulée jusqu'ici de la manière suivante: après des années de manœuvres, le « groupe Timmins » a obtenu la concession de l'Ungava et se trouva incapable de l'exploiter dans la mesure exigée par les circonstances. Il s'assura donc les services des meilleurs financiers et techniciens que les États-Unis pouvaient leur offrir. Le Canada ne possède pas assez de techniciens ni de capitaux pour développer

comme il convient la région de l'Ungava. Cette pénurie vient du fait que des bénéfiques, grossis hors de toute proportion, ont été drainés du pays pendant des générations dans les mains des banquiers anglais et des cartels internationaux, et que les Canadiens par millions sont allés aux États-Unis où ils trouvaient les moyens de développer leurs talents. Les talents n'ont jamais manqué dans le peuple canadien, mais ils ont été si bien étouffés par une économie de monopole qu'aujourd'hui il n'y a pas assez de Canadiens formés pour mener seuls à bien l'entreprise de l'Ungava.

## La compagnie M. A. Hanna

Selon les informations courantes, la *M. A. Hanna Co.*, de Cleveland (Ohio), détient un quart des intérêts dans les entreprises Timmins en Ungava. La *M. A. Hanna Co.* est incorporée comme une compagnie distincte et tient une place de premier plan dans l'industrie américaine du charbon, du fer, de l'acier, de l'huile et du gaz naturel. Elle fait partie du groupe de financiers qui domine la *National Steel Corporation* et la *Weirton Steel Co.* Ces industriels, mieux connus sous le nom du groupe *National Steel*, sont renommés pour leur habileté, leur « efficiency », ainsi que pour leur défi du gouvernement américain en 1933. Ces industriels ne tolèrent l'intrusion de personne dans leur politique ouvrière, ni de la part de leurs employés ni de la part du gouvernement américain. Jusqu'à ces derniers temps, ils faisaient partie du *Little Steel Trust*, aujourd'hui pratiquement dissous, ses membres ayant rejoint le grand cartel américain de l'acier.

Le succès extraordinaire de la *M. A. Hanna Co.* est dû à l'imagination et au savoir technique de ses directeurs, qui ont réussi à faire de leur compagnie un agent d'exécution pour les trois groupes de capitaux les plus considérables de l'Amérique du Nord et même de l'univers. Cette compagnie a été le trait d'union qui a relié les intérêts *Rockefeller Standard Oil*, les intérêts *Mellon* (aluminium, huile, charbon, coke et utilités publiques) et les intérêts *Du Pont* (produits chimiques), dans une des plus spectaculaires entreprises du monde, dont l'objet est la transformation du charbon en gazoline et en huile diesel. On comprend le rôle capital qu'est appelé à jouer cette entreprise, si l'on songe que les réserves d'huile crue de l'Amérique du Nord s'épuisent rapidement.

L'épuisement prochain des gisements de minerai de fer, dont dépendait l'économie nord-américaine, constitue l'autre problème fondamental qui doit être résolu sans délai. Or, des gisements d'une richesse fantastique viennent d'être découverts dans le nord du Québec. Ces dépôts ont été concédés au groupe Timmins, relié par la *M. A. Hanna Co.* aux intérêts Rockefeller, Mellon et Du Pont.

Conformément à ses antécédents, le « groupe Timmins » a choisi pour assistants ou partenaires des industriels reconnus pour leur dureté. Ces industriels sont renommés dans l'histoire américaine pour leurs violations flagrantes et répétées des lois et pour leur attitude brutale envers leurs ouvriers. Les intérêts Rockefeller, Mellon, Du Pont et M. A. Hanna ne représentent pas les aspirations, les intentions et la volonté du peuple américain ou de son gouvernement. Aux États-Unis, ces intérêts ont été combattus tout au long de leur histoire. Maintes fois, dans le passé, ils ont à tour de rôle été cités devant les tribunaux pour répondre de leur conduite et de leurs violations de la loi. Maintes fois, les autorités fédérales et régionales se sont associées dans un effort commun pour briser ou du moins desserrer leur mainmise sur certaines industries. Maintes fois les ouvriers américains ont fait la grève pour combattre l'oppression brutale et les bas salaires dont ils étaient les victimes de la part de ces industriels, — histoire écrite dans la misère, les sacrifices et le sang des ouvriers.

Le comportement du gouvernement, des cours de justice et des ouvriers eux-mêmes a grandement influencé la conduite de ces industriels aux États-Unis. En d'autres termes, et il importe de le noter, le peuple américain a réussi à exercer un certain contrôle sur ces industriels qui actuellement traitent leurs ouvriers plus humainement qu'autrefois et qui ont même pris l'initiative (il faut bien leur faire cette justice) d'employer des méthodes plus progressives dans leurs relations avec leurs ouvriers. Mais ici, dans le Québec, associés avec le « groupe Timmins », ces industriels ne connaîtront aucune retenue. Le dossier de l'*Aluminum Co. of Canada* (entreprise des intérêts Mellon), — avec les conditions de travail qui ont multiplié parmi ses ouvriers les santés brisées et les morts prématurées, — nous donne un avant-goût du sort qui, sur une échelle beaucoup plus large, guette les Canadiens français au cours du prochain développement de l'Ungava.

Que veut dire l'affirmation que les dépôts de minerai de fer de l'Ungava auront un effet profond sur l'économie nord-américaine, et pourront peut-être même la révolutionner? Et quelle influence ce développement exercera-t-il sur le peuple canadien-français?

Le besoin du minerai de fer de l'Ungava est si impérieux, que les moyens de l'extraire seront rapidement développés. De nombreuses mines seront ouvertes autour desquelles s'élèveront de petits villages. La région est fort éloignée des centres industriels du continent et les frais de transport sur de telles distances sont fort élevés. Aussi, à mesure que de nouvelles mines seront ouvertes, des industries, toujours plus nombreuses, se rapprocheront de cette source de matière première. L'industrialisation du Québec est donc destinée à s'accélérer à un rythme jusqu'ici inconnu.

Usines de traitement du minerai, aciéries et manufactures d'objets en fer et en acier, surgiront dans la région de l'Ungava ou aussi près d'elle que possible de façon à économiser sur les frais de transport et de fabrication. Déjà on parle d'ériger une aciérie à Saint-Remi-d'Amherst. Au cours de cette évolution, la population des villages et des villes à travers la province s'accroîtra considérablement, car c'est par centaines de milliers qu'un développement comme celui de l'Ungava attirera les ouvriers.

De plus, on croit que cette région du Nord canadien renferme beaucoup d'autres métaux et minerais dont on a besoin. La recherche de ces gisements et leur développement vont très probablement prendre un essor qui eût semblé impossible il y a dix ou vingt ans.

## Alignements nouveaux

La tournure qu'a prise cette affaire de l'Ungava est un commentaire significatif de ce qui arrive à l'Empire britannique. Dans les années qui précédèrent la première guerre mondiale, la Grande-Bretagne dut abandonner la domination économique presque absolue qu'elle exerçait sur une partie considérable du globe. Des industriels de diverses nations se sont imposés aux entreprises britanniques, tandis que, à travers l'Empire, des voix réclamant la liberté politique devenaient de plus en plus insistantes. L'impérialisme britannique cédait sur toute la ligne, continuant de perdre du terrain entre les deux guerres. Ce processus s'est tellement accéléré depuis la fin de la deuxième guerre mondiale que, à moins d'un renversement immédiat de cette tendance, l'Empire doit être considéré comme en voie de dissolution.

Cette situation révèle clairement combien l'impérialisme britannique perd du terrain au Canada, peut-être jusqu'ici son principal château fort. Naguère, les prodigieux gisements de minerai de fer de l'Ungava seraient tombés complètement entre les mains des groupes impérialistes britanniques, comme, par exemple, le Pacifique Canadien.

L'influence du « groupe Timmins » dans la vie canadienne est telle qu'il s'est assuré du gouvernement fédéral l'exploitation exclusive des chemins de fer, messageries, télégraphe et hôtellerie dans l'Ungava, lui assurant une autre source incalculable de revenus.

En fait, cette affaire de l'Ungava est un fruit naturel du bouleversement universel, résultant de la deuxième guerre mondiale. Les circonstances présentes, qu'aucune nation ou groupe de nations ne semble en mesure de maîtriser, appellent un alignement nouveau — militaire, politique et économique — des relations continentales et mondiales. Il n'entre pas ici en discussion de savoir si les Canadiens et les Américains veulent ou non ces changements, qui sont en train de s'accomplir

rapidement sous la poussée d'événements hors de leur contrôle.

Les discussions qui se tenaient jadis autour de l'« annexion » sont maintenant démodées. L'intégration militaire et économique du Canada procède à grande allure et la frontière entre les deux pays est pratiquement ignorée. L'intégration militaire a déjà progressé à un point que ne sait pas généralement le grand public; il en est presque de même de l'intégration économique — l'affaire de l'Ungava en étant une manifestation tangible.

Les Nord-Américains doivent résoudre deux problèmes essentiels à leur sécurité et à leur existence: 1° celui de la production du combustible; 2° celui de la production du fer et de l'acier. Ces problèmes ne peuvent être résolus que par un effort conjoint des Américains et des Canadiens, si étendu qu'il exige une intégration très poussée des économies des deux pays. D'après l'histoire et le comportement actuel du groupe Rockefeller-Mellon-DuPont-Timmins, ce semblerait courir au désastre que de lui permettre d'accomplir cette intégration. D'autre part, il ne semblerait ni utile ni peut-être désirable de s'opposer à une intégration économique exigée par les besoins des deux pays aussi bien pour la paix que pour la défense. Il serait peut-être plus sage que les peuples canadien et américain en surveillent eux-mêmes de près l'accomplissement.

## Le fait français

On ne peut ici faire plus qu'esquisser très brièvement les effets de tous ces développements nouveaux sur l'avenir du peuple canadien-français.

Pendant les premières années d'exploitation, les surplus de main-d'œuvre canadienne-française vont se diriger en grand nombre vers l'Ungava. Le groupe Timmins et le groupe Hanna ont chacun leur expérience dans l'établissement de villes fermées (*company towns*). Les travailleurs canadiens-français habiteront dans des collectivités de ce genre où ils n'auront rien à dire à l'administration. Ceux qui s'attireront le déplaisir des patrons seront expulsés, et pas toujours doucement. Salaires et conditions de travail seront déterminés et imposés par la compagnie, au besoin par l'intimidation: c'est ainsi que les choses se passent dans les villes fermées. L'exploitation industrielle sera conduite par des techniciens des entreprises Timmins, et par un personnel nombreux envoyé dans la région par la *M. A. Hanna Co.* Voilà encore un cas où les Canadiens français seront les ouvriers ordinaires, tandis que les Canadiens anglais et les Américains occuperont les postes de commande.

Ce sont les ouvriers canadiens-français qui accompliront les tâches particulièrement dures, inséparables de l'ouverture d'une région. Il est facile de prévoir que

ce travail de pionniers se fera dans des conditions qui produiront abondamment silicose, tuberculose et pneumonie. Les conditions primitives et antihygiéniques de logement seront la règle. Soixante travailleurs perdirent la vie d'une façon ou de l'autre à la construction du barrage de Shipshaw pour l'*Aluminum Company of Canada*. L'ouverture des mines, la construction de barrages et autres travaux dans l'Ungava produiront de semblables résultats, mais à une échelle beaucoup plus grande.

Après les travaux des pionniers, et à mesure que surgiront dans la région et dans tout le Québec des usines métallurgiques de toutes sortes, il n'y aura pas assez de travailleurs canadiens-français pour les besoins. C'est alors que des gens d'ailleurs arriveront en masse dans la province. L'exploitation de l'Ungava est le

genre de développement économique qui déclenche de grands mouvements de population. C'est encore ainsi qu'il faut comprendre ce qui a été dit plus haut que les gisements de fer de l'Ungava exerceront un effet profond sur l'économie nord-américaine et peut-être même la révolutionneront. C'est un développement qui aura des effets considérables sur la vie politique et culturelle du peuple canadien-français.

Les Canadiens français possèdent aujourd'hui les moyens de prendre la direction de ce développement comme celui de toutes les ressources naturelles de la province. S'ils faillissent aujourd'hui à s'en servir effectivement, ils pourraient en subir, dans leurs aspirations et leurs institutions, un contrecoup encore plus grave que celui de la Conquête.

## IX.- BIBLIOGRAPHIE

D. HARRINGTON et Sara J. DAVENPORT: *Review of Literature on Effects of Breathing Dusts with Special Reference to Silicosis*, U. S. Bureau of Mines, Bulletin No. 400. 1937. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 30 sous.

*National Silicosis Conference, Summary Reports to the Secretary of Labor by Conference Committees, February 3, 1937*. Bulletin No. 13. U. S. Dept. of Labor. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 10 sous.

*National Silicosis Conference, Final Report of the Committee on the Prevention of Silicosis through Medical Control*. Bulletin No. 21, part 1. U. S. Dept. of Labor. 1938. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 15 sous.

*National Silicosis Conference, Final Report of the Committee on the Prevention of Silicosis through Engineering Control*. Bulletin No. 21, part 2. U. S. Dept. of Labor. 1938. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 15 sous.

*National Silicosis Conference, Final Report of the Committee on the Economic, Legal, and Insurance Phases of the Silicosis Problem*. Bulletin No. 21, part 4. U. S. Dept. of Labor. 1938. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 15 sous.

*National Silicosis Conference, Final Report of the Committee on the Regulatory and Administrative Phases of the Silicosis Problem*. Bulletin No. 21, part 3. U. S. Dept. of Labor. 1938. U. S. Government Printing Office.

Oliver BOWLES: *Asbestos*, Bulletin No. 403. U. S. Dept. of Interior, Bureau of Mines. 1937. U. S. Government Printing Office. Prix: 15 sous.

L. G. et W. G. COLE, médecins: *Pneumoconiosis (Silicosis), The Story of Dusty Lungs*. Publié par John B. Pierce Foundation, N. Y. 1940. Prix: \$1.00.

Louis G. COLE, M. D.: *Pneumoconiosis, The Story of Dusty Lungs. Research Study No. 12*. Publié par John B. Pierce Foundation, 40 West 40th Street, N. Y., N. Y. 1944.

*The Commonwealth of Massachusetts, Report to the General Court of the Special Industrial Disease Commission under Chapter 43, Resolves of 1933*. Wright and Potter Printing Co., 32 Derne Street, Boston, Mass. 1934.

RUSSELL, BRITTEN, THOMPSON and BLOOMFIELD: *Health of workers in dusty trades, and Exposure to siliceous dust (granite industry)*. U. S. Public Health Bulletin No. 187. 1929.

Leroy U. GARDNER: « Silicosis and its relation to Tuberculosis », *American Review of Tuberculosis*, January 1934.

*Opening of the International Conference on Silicosis, Chairman L. G. Irvine's Speech*. Johannesburg, South Africa. 1930.

A. R. RIDDELL: « The Clinical Aspects of Simple Silicosis and Silicosis with Tuberculosis », *American Review of Tuberculosis*, vol. 29, 1934, pp. 36-42.

A. J. LANZA, M. D.: *Silicosis and Asbestosis*. Oxford University Press. New York. 1938.

*La réparation de la silicose — Union Sud-Africaine, Grande-Bretagne, Allemagne*. — Bureau International du Travail, Genève. 1937.

*La silicose*. Compte rendu de la Conférence internationale tenue à Genève en 1938. — Bureau international du Travail, Genève. 1940.

CROMBIE, BLAISDELL et MACPHERSON: « The treatment of Silicosis by Aluminum Powder », *Canadian Medical Association Journal*, avril 1944, p. 318.

*Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses de la Province de Québec*. 1948.

*Loi des Accidents du Travail de la province de Québec, avec amendements et règlements*, 1947.

## LISEZ NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS

Joseph LEDIT, s. j. — *La Retraite de trente jours*, 16 pages, 10 sous.

Abbé Georges THUOT. — *Vers les brebis perdues*, 16 pages, 10 sous.

L.-de-G. FORTIN. — *La Coopération*, 32 pages, 15 sous.

R. P. R. DIETEREN, O. F. M. — *Catholiques de tous les pays, unissez-vous*, 16 pages, 10 sous.

Mme ROCHELEAU-ROULEAU. — *Une vie rayonnante (Mme Henry Hamilton)*, 16 pages, 10 sous.

Mme GAUDET-SMET. — *Femme d'habitant 1947*, 32 pages, 15 sous.

Jean DAUJAT. — *Dirigisme et corporatisme*, 32 pages, 15 sous.

R. P. ARCHAMBAULT, s. j. — *La pensée sociale du cardinal Villeneuve*, 64 pages, 25 sous.